Décision IG.25/19

Programme de travail et budget 2022-2023

Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles, à leur 22ème réunion,

Rappelant les articles 18 et 24(2) de la Convention de Barcelone et la Décision IG.21/15 de la CdP 18 (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013) relative aux Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone,

Reconnaissant l'importance de la Décision IG.25/1 de la CdP 22 (Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027) adoptant la Stratégie à moyen terme 2022-2027 (SMT) comme cadre d'élaboration et de mise en œuvre du Programme de travail du PNUE/PAM,

Se félicitant du rapport sur l'état d'avancement des activités menées lors de l'exercice biennal 2020-2021 et le rapport de dépenses connexe,

Soulignant la nécessité de disposer de ressources financières stables, appropriées et prévisibles pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée,

Se félicitant du taux de collecte des contributions évaluées, y compris d'une partie des arriérés,

Exprimant une profonde reconnaissance aux Parties contractantes et aux autres partenaires qui ont fourni des ressources financières supplémentaires et autres pour la mise en œuvre des activités de l'exercice biennal 2020-2021, y compris l'Accord de coopération avec l'Italie, les différents programmes de l'Union Européenne, y compris le projet EcAp III, le projet MED II sur les déchets marins de l'UE, IMAP AMP et le MedProgramme du FEM, etc. et *se félicitant* des ressources financières mobilisées par le Secrétariat, y compris les Centres d'activités régionales (CAR), aux fins du même objectif,

Exprimant également leur profonde appréciation au gouvernement italien pour la mise à disposition d'une contribution volontaire de 2 800 000 EUR à l'appui des activités du programme de travail 2022-2023 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale entre le PNUE et le Ministère de la Transition Écologique de l'Italie ;

Notant les discussions en cours entre le Gouvernement de la République hellénique et l'Unité de Coordination sur leurs lieux et les actions à entreprendre ;

1. *Demandent* au Directeur exécutif du PNUE et au Coordinateur du PAM d'exécuter le budget conformément à la Décision IG.21/15 sur le Règlement financier et les règles et procédures de gestion financière pour les Parties contractantes, en particulier les dispositions de l'Annexe II, Procédure 2, paragraphe 4, qui confie au PNUE la responsabilité de certifier et d'autoriser les dépenses conformément aux décisions relatives au Programme de travail et au budget adoptées par la Conférence des Parties ;

2. *Approuvent,* sur une base exceptionnelle, la réallocation de 520 000 USD des épargnes du Programme de travail 2020-2021 en raison du COVID-19, qui ont été utilisées pour des mandats-clés, selon la procédure d'approbation tacite acceptée par les Points Focaux du PAM en réponse à la lettre pertinente du Coordinateur en date du 9 juillet 2021 *;*

3. *Approuvent* le Programme de travail et le budget 2022-2023 figurant à l'annexe de la présente Décision ;

4. *Approuvent* les affectations budgétaires telles que prévues au tableau 1. « Aperçu des revenus et des engagements » de l'annexe à la présente Décision ; le montant s'élevant à 13 296 144 euros, composés de 11 413 576 euros pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, de 1 192 968 euros pour la contribution discrétionnaire de l'Union européenne et de 689 600 euros (800 000 dollars US) pour la contribution du pays hôte ainsi que l'utilisation du solde de trésorerie positif du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée d'un montant de 2 619 269 euros ;

5. *Approuvent* l'utilisation des affectations budgétaires telles que prévues au tableau 3. Résumé des activités et des coûts administratifs par la Composante du PAM *;*

6. *Approuvent* les contributions ordinaires évaluées pour 2022-2023 des Parties contractantes présentées dans le tableau 2 « Revenus ordinaires prévus » de l'annexe à la présente décision, qui reflète l'échelle de calcul de 2019-2021 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 73e session dans la résolution A/RES/73/271, notant que l'échelle de calcul pour le Budget Régulier des Nations Unies pour le triennium 2022-2024 devrait être approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2021 et que la nouvelle échelle de calcul sera appliquée, une fois publiée, pour calculer les contributions évaluées pour 2022-2023 ;

7. *Demandent* au directeur exécutif du PNUE, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 2023 ;

8. *Approuvent* la dotation en personnel de l'Unité de coordination, y compris du MED POL pour l'exercice biennal 2022-2023, comme indiqué dans le tableau 4a « Détails des salaires et des coûts administratifs du Secrétariat » figurant à l'annexe de la présente Décision ;

9. *Prennent note* de la dotation en personnel du REMPEC pour l'exercice biennal 2022-2023, comme indiqué dans le tableau 4b « Détails des salaires et des coûts administratifs du REMPEC » figurant à l'annexe de la présente Décision ;

10. *Prennent note* du financement externe sécurisé par le Secrétariat et les Composantes du PAM d'un montant de 19 436 256 EUR et du financement externe non sécurisé d'un montant de 7 617 000 EUR pour la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023 ;

11. *Autorisent* le Coordonnateur, conformément à la Procédure 2, paragraphe 6, de la Décision IG.21/15 relative aux Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, à transférer jusqu'à 20 % des fonds disponibles au sein d'une même composante du PAM, les critères étant les suivants : a) les fonds à transférer sont des économies réalisées lors de l'engagement des fonds en vue de la réalisation complète des activités prévues dans le PdT approuvé ; b) les fonds transférés sont strictement utilisés pour mener à bien les activités du PdT prévues au cours de l'exercice biennal concerné, conformément aux résultats de la stratégie à moyen terme pour 2022-2027 ; c) ces transferts sont portés, à titre d'information, à l'attention des Parties contractantes lors de la première réunion du Bureau qui suit leur exécution *;*

12. *Exhortent* les Parties contractantes à adhérer strictement à la Procédure 4.2 des règles et procédures financières et à verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au premier trimestre de chaque année afin de permettre la mise en œuvre intégrale et effective du Programme de travail ;

13. *Demandent* au Secrétariat de tenir à jour les informations sur l'état des contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et de continuer à les publier dans un espace du site Internet du PNUE/PAM accessible au public et de faire rapport, à titre d'information, au Bureau des Parties contractantes au cours de leurs réunions périodiques sur l'état des ressources non utilisées ;

14. *Exhortent* les Parties contractantes à se conformer aux dates limites de désignation de leurs représentants aux réunions du système du Plan d'action pour la Méditerranée et à éviter les modifications ou annulations de leur voyage afin de réduire au minimum les pertes découlant de l'augmentation des tarifs aériens, des frais d'annulation et des autres contretemps ;

15. *Exhortent* les Parties contractantes à envisager l'augmentation de leurs contributions volontaires en espèces ou en nature en soutien à la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023 et à soutenir les activités du Secrétariat relatives à la mobilisation des ressources;

16. *Invitent* les Parties contractantes et les autres partenaires, y compris le secteur des industries, à fournir des ressources humaines et financières adéquates pour répondre aux besoins de financement externe pour les priorités encore non financées dans le cadre du Programme de travail et du budget 2022-2023 ;

17. *Demandent* au Secrétariat, en consultation avec le Siège du PNUE, compte tenu de la Décision IG 17/5 « Note sur la Gouvernance », adoptée par la COP15 (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008), d'e d'éventuels moyens pour simplifier la structure du Programme de travail et budget, veillant à ce que les Parties contractantes cernent clairement les priorités et la relation avec la Stratégie à moyen terme lors de l'adoption du budget ;

18. *Demandent* au Secrétariat de préparer, en consultation avec le Bureau, pour examen méticuleux par les Points Focaux du MAP et approbation par la CdP 23, suite à des ajustements supplémentaires, un Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2024-2025, en expliquant les principes et les hypothèses clés sur lesquels il se fonde et en tenant compte des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023, apportant des informations concernant le processus de consultation suivi pour sa préparation et en conformité totale avec la Stratégie à moyen terme,

Annexe

Programme de travail et budget 2022-2023

Tableau 1 : Aperçu des revenus et des engagements

Tous les montants en €

Part A (Financement principal)	**Budget approuvé 2020-2021**			**Proposition de budget 2022-2023[1]**		
	Taux de change		0.862	Taux de change		0.862
	€	€	€	€	€	€
A. Revenus	*2020*	*2021*	*Total 2020-2021*	*2022*	*2023*	*Total 2022-2023*
Revenus ordinaires prévus						
MTF Contributions ordinaires	5,706,788	5,706,788	11,413,576	5,706,788	5,706,788	11,413,576
Contribution discrétionnaire de l'UE	596,484	596,484	1,192,968	596,484	596,484	1,192,968
Contribution du gouvernement hôte de la Grèce [2]	344,800	344,800	689,600	344,800	344,800	689,600
TOTAL des Revenus Ordinaires Prévus	**6,648,072**	**6,648,072**	**13,296,144**	**6,648,072**	**6,648,072**	**13,296,144**
B. Solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée non utilisé	**1,437,337**	**1,508,504**	**2,945,841**	**1,106,475**	**1,512,794**	**2,619,269**
Total des fonds disponibles	**8,085,409**	**8,156,576**	**16,241,985**	**7,754,547**	**8,160,866**	**15,915,413**
C. Engagements	*2020*	*2021*	*Total 2020-2021*	*2022*	*2023*	*Total 2022-2023*
Activités	2,343,867	2,514,085	4,857,952	2,098,000	2,171,000	4,269,000
Postes et autres coûts administratifs[3]	4,743,379	4,786,726	9,530,105	4,847,034	5,133,609	9,980,643
Coûts de soutien au Programme	828,000	855,764	1,683,764	809,513	856,257	1,665,770
TOTAL des Engagements Réguliers	**7,915,246**	**8,156,575**	**16,071,821**	**7,754,547**	**8,160,866**	**15,915,413**
Provision des Réserves de Trésorerie (incl. CSP)[4]	**170,163**		**170,163**			**0**
Total général	**8,085,409**	**8,156,575**	**16,241,984**	**7,754,547**	**8,160,866**	**15,915,413**

Part B (Financement Externe)

	Total 2020-2021	*Total 2022-2023*
Financement de Projets PNUE/PAM	4,639,500	7,605,204
Ressources mobilisées par les composantes	8,668,871	11,831,052
Ressources à mobiliser	7,720,500	7,617,000
TOTAL	**21,028,871**	**27,053,256**

Part C (Contributions des Pays hôtes des CAR)[5]

Pays (Centre)	*2020*	*2021*	*Total 2020-2021*	*2022*	*2023*	*Total 2022-2023*
Croatie (CAR/PAP)	159,666	159,666	319,332	159,666	159,666	319,332
France (CAR/PB)	377,785	377,785	755,570	377,785	377,785	755,570
Italie (CAR/INFO)	100,000	100,000	200,000	155,000	155,000	310,000
Malte (REMPEC)	255,000	256,000	511,000	256,000	256,000	512,000
Espagne (CAR/CPD)	650,000	650,000	1,300,000	655,519.5	655,519.5	1,311,039
Tunisie (CAR/ASP)	90,000	90,000	180,000	90,000	90,000	180,000
TOTAL des Contributions des Pays hôtes (en espèces/en nature)	**1,632,451**	**1,633,451**	**3,265,902**	**1,693,970.5**	**1,693,970.5**	**3,387,941**

(1) : Budget fondé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, sans augmentation des contributions ordinaires évaluées

(2) : L'équivalent de 400 000 dollars US en euros en utilisant le taux budgétaire de 0,862 pour 2022-2023 et de 0,862 pour 2020-2021, sur la base du taux moyen calculé pour les périodes allant de janvier 2020 à juin 2021 et de janvier 2018 à juin 2019, respectivement).

(3) : Le montant proposé inclut la contribution de la République hellénique en tant que pays hôte, tandis que le tableau 3 n'en tient pas compte. Les coûts liés aux logiciels/systèmes informatiques, y compris les coûts d'Umoja, ont été imputés au fonds CAL.

(4) : La réduction de la réserve opérationnelle pour 2022-2023 est prise en compte dans le solde disponible du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

(5) : Contributions nationales versées par les pays hôtes respectifs aux Centres d'activités régionales (CAR) du PAM.

Tableau 2. Revenus Ordinaires Prévus

Contributions ordinaires évaluées réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone pour le biennium 2022-2023 (EUR)[1]

	0% d'augmentation des C.O.E.*			0% d'augmentation des C.O.E.*		
Parties contractantes	**Contributions ordinaires approuvées pour 2020 (en €)**	**Contributions ordinaires approuvées pour 2021 (en €)**	**Contributions ordinaires approuvées pour 2020-2021 (en €)**	**Contributions ordinaires proposées pour 2022 (en €)**	**Contributions ordinaires proposées pour 2023 (en €)**	**Contributions ordinaires proposées pour 2022-2023 (en €)**
Albanie	3,467	3,467	6,933	3,467	3,467	6,933
Algérie	59,801	59,801	119,603	59,801	59,801	119,603
Bosnie-Herzégovine	5,200	5,200	10,400	5,200	5,200	10,400
Croatie	33,367	33,367	66,735	33,367	33,367	66,735
Chypre	15,600	15,600	31,201	15,600	15,600	31,201
UE	142,670	142,670	285,339	142,670	142,670	285,339
Égypte	80,602	80,602	161,203	80,602	80,602	161,203
France	1,918,407	1,918,407	3,836,815	1,918,407	1,918,407	3,836,815
Grèce	158,603	158,603	317,207	158,603	158,603	317,207
Israël	212,338	212,338	424,676	212,338	212,338	424,676
Italie	1,433,064	1,433,064	2,866,128	1,433,064	1,433,064	2,866,128
Liban	20,367	20,367	40,734	20,367	20,367	40,734
Libye (État de Libye)	13,000	13,000	26,001	13,000	13,000	26,001
Malte	7,367	7,367	14,734	7,367	7,367	14,734
Monaco	4,767	4,767	9,534	4,767	4,767	9,534
Monténégro	1,733	1,733	3,467	1,733	1,733	3,467
Maroc	23,834	23,834	47,668	23,834	23,834	47,668
Slovénie	32,934	32,934	65,868	32,934	32,934	65,868
Espagne	929,953	929,953	1,859,906	929,953	929,953	1,859,906
Syrie	4,767	4,767	9,534	4,767	4,767	9,534
Tunisie	10,834	10,834	21,667	10,834	10,834	21,667
Turquie	594,113	594,113	1,188,225	594,113	594,113	1,188,225
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MTF)	**5,706,788**	**5,706,788**	**11,413,576**	**5,706,788**	**5,706,788**	**11,413,576**

CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES

	Contributions attendues pour 2020 (en €)	**Contributions attendues pour 2021 (en €)**	**Contributions attendues pour 2020 - 2021 (en €)**	**Contributions attendues pour 2022 (en €)**	**Contributions attendues pour 2023 (en €)**	**Contributions attendues pour 2022 - 2023 (en €)**
Contributions Discrétionnaires de l'UE	596,484	596,484	**1,192,968**	596,484	596,484	**1,192,968**
Pays hôte (Grèce) [(2)]	344,800	344,800	**689,600**	344,800	344,800	**689,600**

(1): Les contributions proposées pour 2022-2023 sont alignées sur les taux actuels évalués par l'ONU (2019-2021).

(2): L'équivalent de 400 000 USD en EUR en utilisant les taux (0,862 pour 2020-2021 et 0.862 pour 2022-2023).

*C.O.E.= Contribution(s) ordinaire(s) évaluée(s)

Tableau 3. Résumé des Activités et des Coûts Administratifs par Composante (MTF/UE discr.)

				Budget proposé 2022-2023 (en €) : Budget basé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sans augmentation des contributions ordinaires evaluées		
	Budget approuvé 2020-2021 (en €)			**Budget proposé 2022-2023 (en €)**		
(en €)	2020	2021	Total 2020-2021	2022	2023	Total 2022-2023
UC						
TOTAL DES ACTIVITES	347,602	767,861	1,115,463	338,000	719,000	1,057,000
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	1,526,211	1,551,060	3,077,271	1,553,591	1,588,844	3,142,435
TOTAL	**1,873,813**	**2,318,921**	**4,192,734**	**1,891,591**	**2,307,844**	**4,199,435**
MEDPOL						
TOTAL DES ACTIVITES	477,000	525,014	1,002,014	380,000	275,000	655,000
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	604,152	613,938	1,218,090	661,027	901,444	1,562,471
TOTAL	**1,081,152**	**1,138,952**	**2,220,104**	**1,041,027**	**1,176,444**	**2,217,471**
REMPEC						
TOTAL DES ACTIVITES	407,085	166,000	573,085	335,000	212,000	547,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	611,402	620,114	1,231,516	630,803	641,707	1,272,510
TOTAL	**1,018,487**	**786,114**	**1,804,601**	**965,803**	**853,707**	**1,819,510**
CAR/PB						
TOTAL DES ACTIVITES	257,800	207,800	465,600	238,000	187,000	425,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	532,700	532,700	1,065,400	532,700	532,700	1,065,400
TOTAL	**790,500**	**740,500**	**1,531,000**	**770,700**	**719,700**	**1,490,400**
CAR/PAP						
TOTAL DES ACTIVITES	195,896	229,000	424,896	209,000	214,000	423,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	488,317	488,317	976,634	488,317	488,317	976,634
TOTAL	**684,213**	**717,317**	**1,401,530**	**697,317**	**702,317**	**1,399,634**
CAR/ASP						
TOTAL DES ACTIVITES	346,922	356,000	702,922	304,000	246,000	550,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	371,547	371,547	743,094	371,547	371,547	743,094
TOTAL	**718,469**	**727,547**	**1,446,016**	**675,547**	**617,547**	**1,293,094**
CAR/INFO						
TOTAL DES ACTIVITES	177,856	127,554	305,410	119,000	198,000	317,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	124,250	124,250	248,500	124,250	124,250	248,500
TOTAL	**302,106**	**251,804**	**553,910**	**243,250**	**322,250**	**565,500**
CAR/CPD						
TOTAL DES ACTIVITES	133,706	134,856	268,562	175,000	120,000	295,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	140,000	140,000	280,000	140,000	140,000	280,000
TOTAL	**273,706**	**274,856**	**548,562**	**315,000**	**260,000**	**575,000**
SOUS TOTAL	**6,742,446**	**6,956,011**	**13,698,457**	**6,600,235**	**6,959,809**	**13,560,044**
CSP*	828,000	855,764	1,683,764	809,513	856,257	1,665,770
GRAND TOTAL	**7,570,446**	**7,811,775**	**15,382,221**	7,409,748	7,816,066	**15,225,814**
TOTAL DES ACTIVITES	*2,343,867*	*2,514,085*	*4,857,952*	*2,098,000*	*2,171,000*	*4,269,000*
TOTAL DES POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS & SOUTIEN ADMINISTRATIF	*4,398,579*	*4,441,926*	*8,840,505*	*4,502,234*	*4,788,809*	*9,291,044*
COÛTS DIRECTS	*6,742,446*	*6,956,011*	*13,698,457*	*6,600,234*	*6,959,809*	*13,560,044*
CSP	*828,000*	*855,764*	*1,683,764*	*809,513*	*856,257*	*1,665,770*
GRAND TOTAL	*7,570,446*	*7,811,775*	*15,382,221*	*7,409,747*	*7,816,067*	*15,225,814*

*Calculs CSP de 13% et 4,5% au prorata du revenu respectif.

Tableau 4a. Détails des salaires et des coûts administratifs du Secrétariat

Secrétariat	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)		
	2020	2021	Total 2020-2021	2022	2023	Total 2022-2023
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
Personnel professionnel [3]						
Coordinateur – D.1	234,273	238,958	473,231	243,737	248,612	492,349
Coordinateur Adjoint – P.5	211,413	215,641	427,054	219,954	224,353	444,307
Administrateur de programme (Gouvernance) - P.4	181,780	185,415	367,195	189,123	192,906	382,029
Administrateur de programme (MED POL) – P.5					224,353	224,353
Administrateur de programme (MED POL) – P.4	181,780	185,415	367,195	189,123	192,906	382,029
Administrateur de programme (Administrateur de surveillance et d'évaluation MED POL) – P.3	153,755	156,830	310,585	159,967	163,166	323,133
Administrateur de programme (Activités socioéconomiques/Développement durable) – P.3	153,755	156,830	310,585	159,967	163,166	323,133
Administrateur de programme (Pollution MED POL) – P.3	153,755	156,830	310,585	159,967	163,166	323,133
Conseiller juridique – P.3	153,755	156,830	310,585	159,967	163,166	323,133
Administrateur de programme - Expert Rapport sur la Qualité - P3 / Scientifique spécialiste du milieu marin - P.4	153,755	156,830	310,585	159,967	163,166	323,133
Administrateur chargé de l'Information et la Communication – P.3	153,755	156,830	310,585	159,967	163,166	323,133
Administrateur Admin/Gestion de fonds - P.4[1]	0	0	0	0	0	0
Administrateur - P.2 [1]	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes pour les déchets marins) – P.2/P.3[4]	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes Offshore) - P.2/P.3[4]	0	0	0	0	0	0
Total du personnel professionnel	**1,731,776**	**1,766,409**	**3,498,185**	**1,801,739**	**2,062,126**	**3,863,865**
Personnel de service général [3]						
Assistant Réunion et Achats – G.6[1]	0	0	0	0	0	0
Assistant Paiements et Voyage – G.5[1]	0	0	0	0	0	0
Assistant Budget – G.6[1]	0	0	0	0	0	0
Assistant administratif – G.6[1]	0	0	0	0	0	0
Assistant Information - G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme – G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme – G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme (MEDPOL) – G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme (MED POL/UC) – G.4				50,000	52,750	102,750
Agent administratif – G.4/G.5[1]	0	0	0	0	0	0
Assistant informatique – G.5[5]	0	0	0	0	0	0
Total du Personnel de service général	**216,000**	**216,000**	**432,000**	**277,880**	**293,162**	**571,042**
TOTAL DES POSTES	**1,947,776**	**1,982,409**	**3,930,185**	**2,079,619**	**2,355,288**	**4,434,907**
Autres Coûts Administratifs						
Voyages officiels du personnel	120,000	120,000	240,000	80,000	80,000	160,000
Autres coûts de bureau[2]	62,590	62,590	125,180	55,000	55,000	110,000
Total des autres coûts administratifs	**182,590**	**182,590**	**365,180**	**135,000**	**135,000**	**270,000**
TOTAL DES POSTES ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS	**2,130,366**	**2,164,999**	**4,295,365**	**2,214,619**	**2,490,288**	**4,704,907**

(1) Le poste est couvert par les coûts d'appui au programme.
(2) Allocation dédiée à la formation du personnel du PAM, aux services TIC et à l'élaboration du plan d'urgence du Bureau du PAM. Le montant de 60 000 euros sera utilisé pour couvrir les dépenses administratives résultant du détachement d'un expert par le Gouvernement français auprès du Secrétariat.
(3) Augmentation annuelle de 2 % pour les coûts salariaux du personnel P et de 5,5 % pour les coûts salariaux du personnel G en 2022 et en 2023..
(4) Poste devant être financé par des ressources externes ou comblé par un détachement.
(5) Poste devant être financé par des ressources externes sous réserve de leur mobilisation.

Tableau 4b. Détails des salaires et coûts administratifs du REMPEC

REMPEC	Budget approuvé 2020-2021 (en €)			Budget proposé 2022-2023 (en €)		
	2020	2021	Total 2020-2021	2022	2023	Total 2022-2023
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
Personnel professionnel[3]						
Chef du bureau P.4	170,066	173,467	343,533	175,202	176,954	352,156
Administrateur de Programme (Prévention) P.3	129,977	132,577	262,554	133,903	135,242	269,145
Administrateur de Programme (OPRC) P.3	135,546	138,257	273,803	139,640	141,036	280,676
Agent professionnel associé (APO) [1]	0	0	0	0	0	0
Total du Personnel professionnel	**435,589**	**444,301**	**879,890**	**448,745**	**453,232**	**901,977**
Personnel de service général [3]						
Assistant Administratif/Financier - G7[2]	25,773	25,773	51,546	29,716	29,716	59,432
Assistant au Directeur - G.7	37,408	37,408	74,816	43,131	43,131	86,262
Secrétaire - G.5	27,004	27,004	54,008	31,136	31,136	62,272
Total du Personnel de service général	**90,185**	**90,185**	**180,370**	**103,983**	**103,983**	**207,966**
TOTAL DES POSTES	**525,774**	**534,486**	**1,060,260**	**552,728**	**557,215**	**1,109,943**
Autres coûts administratifs						
Voyages officiels du personnel	35,000	35,000	70,000	25,000	25,000	50,000
Coûts du Bureau	50,628	50,628	101,256	53,075	59,492	112,567
Total des autres coûts administratifs	**85,628**	**85,628**	**171,256**	**78,075**	**84,492**	**162,567**
TOTAL DES POSTES ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS	**611,402**	**620,114**	**1,231,516**	**630,803**	**641,707**	**1,272,510**

(1) Ce poste sera à la charge de l'État membre de l'Organisation Maritime Internationale relatif dans le cadre du programme de fonctionnaire associé de l'OMI. Agent professionnel associé.

(2) Ce poste est partiellement couvert par la contribution de l'OMI (13 000 EUR par an), financée à partir de la quote-part des coûts d'appui aux projets de l'OMI.

(3) Augmentation annuelle de 1 % pour les coûts salariaux du personnel P en 2022 et en 2023. Augmentation biennale de 15,3 % pour les coûts salariaux du personnel G lors de l'exercice biennal 2022-2023, conformément à la dernière enquête sur les conditions d'emploi.

Programme SMT 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	**Livrables attendus**	**Composante principale**	**Autre(s) composante(s)**	**Partenaires**	**Décisions connexes de la CdP**	**Cibles des ODD**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non obtenus pour 2022-2023**	**Commentaires**
Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives							**75,000 €**	**15,000 €**	**90,000 €**	**637,510 €**	**420,000 €**	
1.1.1. Entreprendre des actions au niveau national, sous-régional et régional pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (Expertise interne, consultance, réunions régionales/sous-régionales, plateforme régionale, pilotes et renforcement des capacités nationales)	a) Actions pilotes mises en œuvre dans au moins 14 sites dans neuf pays sur des mesures telles que la pêche aux déchets, la mesure dite « adopter une plage », la gestion des déchets marins dans les ports grâce à l'application de lignes directrices régionales communes adoptées par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).	MED POL	CAR/CPD, REMPEC	Projet « Water and Environnement Support » (WES) financé par l'UE, EPPA financé par l'UE, GIZ,	**CDP 15 Décision IG 17/6**: Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 18 Décision IG.21/3** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 18 Décision IG.21/7** Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique" **CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 21 Décision IG.24/10** Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone. **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins**	12.4; 12.5; 14.1	25,000 €	0 €	25,000 €	346,010 €	0 €	EUR 194,010 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie & Projet ML MED II (185,00 USD)
	b) Partage des meilleures pratiques au niveau national, régional/sous-régional, y compris avec les autorités locales, sur la mise en œuvre effective du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée, portant sur l'amélioration des systèmes de collecte/transport séparés des déchets, la lutte contre la pollution marine et littorale due aux décharges à ciel ouvert, la dimension coût-bénéfice de la mise en œuvre des mesures et la promotion de l'initiative « zéro déchet ».			GPA/PNUE, Convention OSPAR, Commission de la mer Noire, GPML								
	c) L'adhésion à la Plateforme régionale sur la gestion des déchets en mer Méditerranée a été élargie. d) Le Plan de travail conjoint des membres de la Plateforme régionale est approuvé annuellement et mis en œuvre ; au moins deux activités conjointes ont été mises en œuvre avec les partenaires	UC, MED POL	CAR/CPD, REMPEC, CAR/ASP	Plateforme régionale Marine Litter MED (plus de 20 acteurs régionaux et mondiaux), Partenariat pour la gestion des déchets plastiques (Convention de Bâle), GIZ, WES, EPPA		12.4; 12.5; 14.1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Projet ML MED II (28,000 USD)
		MED POL					0 €	0 €	0 €	23,000 €		

	e) Soutien technique fourni aux Parties contractantes qui en font la demande pour mettre en œuvre le plan d'action de l'Organisation maritime internationale (OMI) visant à traiter le problème des déchets plastiques en mer provenant des navires et les dispositions connexes du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée, le cas échéant. f) Activités pertinentes du Projet de partenariats GloLitter entre l'OMI, la FAO et le gouvernement norvégien facilitées en Méditerranée, le cas échéant. g) Maintien et renforcement des synergies entre le Plan régional (modifié) pour la gestion des déchets marins en Méditerranée et le plan d'action/stratégie de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques en mer provenant des navires, ainsi que d'autres plans ou initiatives pertinents.	REMPEC, UC	MED POL	OMI, FAO, CGPM, BERD		12.4; 12.5; 14.1	0 €	0 €	0 €		10,000 €	
1.1.2. Capitaliser les actions pilotes portant sur les déchets marins dans les aires marines protégées et les îles méditerranéennes (Expertise interne, conseils, pilote).	a) Stratégie de capitalisation autour d'actions pilotes mises en œuvre dans une AMP. b) Mise en œuvre d'une stratégie de transfert autour d'actions pilotes pour lutter contre les déchets marins dans les îles. c) Résultats et leçons apprises des actions pilotes visant à prévenir/réduire les déchets marins intégrés dans les politiques nationales et régionales.	CAR/CPD	CAR/ASP	Partenaires de mise en œuvre du projet Plastic Busters, partenaires de mise en œuvre d'initiatives financées par BeMed	**CDP 18 Décision IG.21/7** Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique" **CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins**	14.1	0 €	0 €	0 €	92,400 €	0 €	BeMed + InterregMed
1.1.3. Mettre en œuvre et développer un cadre politique solide pour réduire et prévenir l'utilisation du plastique (Expertise interne, conseils, accords de coopération, réunions régionales/webinaires)	a) Accords de coopération nationaux entre les parties prenantes publiques et privées pour prévenir la pollution plastique et réduire les déchets plastiques dans 2 pays ; conseils fournis. b) Soutien juridique et technique aux autorités publiques pour renforcer le cadre politique visant à réduire l'utilisation du plastique, en s'attaquant en particulier aux produits plastiques à usage unique.	CAR/CPD	MED POL, UC	à déterminer	**CDP 18 Décision IG.21/7** Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique" **CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins**	12.4; 12.5; 14.1	40,000 €	10,000 €	50,000 €	156,300 €	410,000 €	EUR 79,900 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie & DG ENV (ML Med II) + DG NEAR (Soutien à l'eau et à l'environnement)

	c) Partage des solutions et des bonnes pratiques existantes pour prévenir l'utilisation et la pollution des plastiques en appliquant l'éco-innovation, la réflexion sur le cycle de vie (y compris l'écoconception). d) 3 webinaires sur les solutions pour prévenir la pollution plastique.				**Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**							
	e) 20 services de restauration situés dans des zones côtières soutenus pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire les emballages de nourriture et de boissons qui finissent en déchets marins.											
1.1.4 Renforcer la capacité des parties prenantes, en particulier les autorités publiques, à prévenir la pollution par les plastiques et les microplastiques (Expertise interne, conseils, formations nationales et régionales)	a) Une formation régionale organisée sur les microplastiques. b) Trois formations nationales organisées sur le REP/ le plastique à usage unique / les solutions pour prévenir la pollution par les microplastiques.	CAR/CPD	MEDPOL, CAR/PAP	à déterminer	**CDP 18 Décision IG.21/7** Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique" **CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins**	12.4 ; 12.5; 14.1	10,000 €	5,000 €	15,000 €	19,800 €	0 €	DG NEAR (Soutien à l'eau et à l'environnement) + DG ENV (Projet ML Med II)
	c) Organisation d'un programme de formation sur la prévention de la criminalité organisée ciblant les municipalités littorales et partage des bonnes pratiques.											
Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée							**299,000 €**	**99,000 €**	**398,000 €**	**4,151,484 €**	**180,000 €**	
1.2.1. Développer de nouvelles mesures réglementaires conformément à l'Article 15 du Protocole sur les sources terrestres (LBS) de pollution marine pour les secteurs prioritaires, comme le prévoit la Décision IG.24/10 (Expertise interne, conseil, consultation, réunions régionales)	a) Plan régional pour l'agriculture et l'aquaculture.	MED POL, UC	Plan Bleu, CAR/CPD	Projet (WES)	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 18 Décision IG.21/3** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 21 Décision IG.24/10** Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone	6.3; 12.4; 14.1	90,000 €	30,000 €	120,000 €	30,000 €	40,000 €	MedProgramme
	b) Plan régional de gestion des eaux pluviales.											
	c) Préparation du rapport sur l'état d'avancement des normes de prétraitement des effluents industriels pour les industries se déversant dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines.											

1.2.2. Prendre des mesures aux niveaux national et régional, y compris des investissements catalyseurs, pour mettre en œuvre les plans régionaux relatifs à la gestion des eaux usées et des boues (Expertise interne, consultance, formations nationales/activités de renforcement des capacités, réunions au niveau régional)	a) Des études préparatoires sur le potentiel d'investissement des projets de réseaux de traitement/collecte des eaux usées concernant des zones sensibles visées par des plans d'action nationaux ont été lancées (Égypte et Liban) ou achevées (Tunisie). b) Des programmes de renforcement des capacités des agences ou entreprises nationales de distribution d'eau et d'assainissement ont été lancés (Égypte et Liban) ou achevés (Tunisie) c) Des plans d'action visant intégrer la dimension de genre dans le secteur du traitement des eaux usées ont été lancés (Égypte, Liban et Tunisie).	UC, MED POL	CAR/CPD	FEM, Banque européenne d'investissement, GPA/PNUE	**Décision éventuelle de la CdP 22 sur de nouveaux plans régionaux de traitement des eaux usées et de gestion des boues d'épuration**	6.3; 12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	1,237,004 €	0 €	Sous-projet 1.2. du MedProgramme (1 508 542 dollars US). Le financement externe garanti a été fourni au MedProgramme par la BEI
	d) Élaboration de normes régionales pour le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues d'épuration, y compris la réutilisation des eaux usées et l'efficacité énergétique. e) Partage des meilleures pratiques.	MED POL		FEM, Banque européenne d'investissement, GPA/PNUE			10,000 €	0 €	10,000 €	56,990 €	0 €	Sous-projet 1.2 du MedProgramme (69,500 USD)
1.2.3. Promouvoir un secteur de dessalement durable en Méditerranée. (Expertise interne, consultance, publication, réunion régionale)	a) Cartes et publications sur l'état des lieux du dessalement en Méditerranée b) Recommandations élaborées pour faciliter la prise de décision en matière d'investissement durable. Diffusion, notamment lors de la participation à des événements.	Plan Bleu	MED POL	MedProgramme, AFD, UNIDO	**CDP 15 Décision IG 17/6 :** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée	6.3; 12.4; 14.1	10,000 €	5,000 €	15,000 €	0 €	20,000 €	
	c) Normes régionales sur les technologies de dessalement. d) Compilation et partage des meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental du dessalement.	MED POL	Plan Bleu				10,000 €	0 €	10,000 €	21,000 €	0 €	
1.2.4 Améliorer la mise en œuvre des outils de communication d'informations MED POL développés pour évaluer les charges de pollution provenant de sources et d'activités terrestres (Expertise interne, conseil, réunion régionale)	a) Mise en œuvre des lignes directrices relatives à l'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP)/budget national de base (BNB) et communication de données, y compris sur les sources diffuses. b) Tendances de la pollution évaluées aux niveaux national et sous-régional/régional.	MED POL	UC	AEE, UNECE, OCDE, EPPA	Protocole tellurique et PAS MED et PAN actualisés	9.4; 12.4; 14.1	30,000 €	20,000 €	50,000 €	0 €	0 €	

	c) Partage des meilleures pratiques au niveau régional pour échanger des connaissances sur les rapports (IETMP, BNB, indicateurs PAN/H2020).											
1.2.5. Entreprendre une action nationale et régionale pour améliorer la mise en œuvre du Protocole « immersions » (Expertise interne, conseil, réunion régionale)	a) Partage des meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre des lignes directrices du Protocole « immersions » adoptées par les membres de la CDP 21 (récifs artificiels). b) Directives sur l'immersion des matériaux inertes non contaminés, mises à jour en synergie avec le Protocole de Londres de l'OMI.	MED POL	UC	CL/PL, OMI, IMPEL	**CDP 21 Décision IG.24/12** Lignes directrices actualisées pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer	12.4; 14.1	30,000 €	0 €	30,000 €		30,000 €	
1.2.6. Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer de manière écologiquement rationnelle des produits chimiques obsolètes. (Expertise interne, conseils, formations nationales/activités de renforcement des capacités, visites sur le terrain, réunion régionale)	a) plus de 50 inventaires de mercure dans les hôpitaux publics ; Remplacement des dispositifs contenant du mercure dans plus de 50 hôpitaux publics dans 2 pays. b) Examen des autres options sans POP disponibles sur le marché. c) Activités de formation visant à inciter le secteur privé à utiliser d'autres options sans produits chimiques toxiques organisées dans 3 pays.	CAR/CPD	UC MED POL	UNIDO, SwitchMED II, MedProgramme	**CDP 16 Décision IG.19/8 (POP)** **CDP 17 Décision IG.20/8.1 (mercure)** **CDP 17 Décision IG.20/8.2 (POP)** **CDP 17 Décision IG.20/8.3 (POP)** **CDP 19 Décision IG.22/9** Lignes directrices sur les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour une gestion écologiquement rationnelle (GER) des sites contaminés au mercure **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	435,000 €	0 €	Sous-projet du MedProgramme 1.1
	d) Collecte et élimination de 500 tonnes de polychlorobiphényle (PCB) en Algérie et au Liban ; Mise à jour de l'inventaire des PCB en Algérie, au Maroc, en Tunisie, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. e) Plan de gestion de l'environnement (EMP) pour les stocks de mercure en Algérie, Bosnie-Herzégovine, Maroc et Tunisie ; Collecte et élimination de 50 tonnes de mercure en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, au Maroc et en Tunisie.	MED POL	UC, CAR/CPD	MedProgramme, Convention de Stockholm, Convention de Minamata, PNUE Produits chimiques			0 €	0 €	0 €	2,166,000 €	0 €	Sous-projet du MedProgramme 1.1

	f) Meilleures pratiques pour la gestion des produits chimiques obsolètes/de stock – accent mis sur les PCB, les polluants organiques persistants (POP) et le mercure – y compris sur la conformité et l'application partagée. g) Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes, en particulier des organismes d'inspection.											
1.2.7. Renforcer et mettre en œuvre des cadres nationaux pour réglementer/interdire l'utilisation des POP / des produits chimiques toxiques. (Expertise interne, conseil)	a) Soutien apporté à 3 pays pour réglementer/interdire l'utilisation des POP / des produits chimiques toxiques. b) Mécanismes développés pour accompagner les entreprises dans l'élimination progressive de certains produits chimiques.	CAR/CPD	MED POL	MedProgramme	**CDP 16 Décision IG.19/8** **CDP 17 Décision IG.20/8.2** **CDP 17 Décision IG.20/8.3** **CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	42,000 €	0 €	MedProgramme
1.2.8. Améliorer l'accès aux informations sur les substances chimiques présentes dans les produits (Expertise interne, conseils, formations nationales, webinaires publics, sensibilisation)	a) Mise en réseau, hub, campagnes de sensibilisation pour accroître les connaissances sur les produits chimiques dans les produits en coopération avec les entreprises et les associations de citoyens. b) Module principal sur les produits chimiques toxiques présents dans les plastiques préparé et diffusé dans 3 pays.	CAR/CPD	MED POL	SwitchMED II, ONUDI, Réseau MehMEd, Université de Gérone	**CDP 16 Décision IG.19/8** **CDP 17 Décision IG.20/8.2** **CDP 17 Décision IG.20/8.3** **CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	12.4	10,000 €	10,000 €	20,000 €	40,000 €	0 €	Secrétariat BRS (uniquement pour le module principal)
	c) Plateforme Internet interactive pour sensibiliser aux produits chimiques contenus dans les produits en plastique préparée.											
	d) 3 webinaires publics sur les stratégies de prévention des substances chimiques contenus dans les produits organisés.											Secrétariat BRS (uniquement pour 2 webinaires)
1.2.9. Améliorer le suivi des incidents de pollution et accroître le niveau d'application de la loi et de poursuites des contrevenant en matière de rejet. (Expertise interne, réunions régionales, assistance technique par pays)	a) Organisation de la cinquième réunion du MENELAS et mise en œuvre de recommandations par le biais d'un soutien technique fourni aux PC, qui le demandent	REMPEC	UC	OMI, INTERPOL, CBSS (ENPRO), OSPAR (NSN), ACCORD DE BONN, Cedre, UPGM	**CDP 18 Décision IG.21/9** relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone **Décision éventuelle de la CdP 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son**	12.4; 14.1	49,000 €	0 €	49,000 €	24,390 €	0 €	EUR 24,390 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Élaboration des modalités de création et de fonctionnement éventuelles d'un "Fonds bleu" régional, y compris en termes de gouvernance et de financement.											

	c) Promotion et soutien des opérations de surveillance aérienne coordonnées pour les rejets illicites polluants par les navires				**Plan d'Action**							
1.2.10. Renforcer la capacité des différents États côtiers afin d'intervenir efficacement en cas d'incidents de pollution marine (Expertise interne, conseils, ateliers nationaux, ateliers sous-régionaux, formation, exercices et réunions, accords de coopération sous-régionaux)	a) Organisation de – au maximum - six (6) ateliers nationaux dans des États côtiers du centre et de l'est méditerranéen, sur l'évaluation des capacités de gestion et des systèmes nationaux d'intervention en cas de pollution marine par des hydrocarbures.	REMPEC	UC	OMI, Partenaires du Projet WestMoPoCo, IPIECA, ARPEL, CEFIC	**CDP 20** Décision IG.23/11 Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine. **Décision éventuelle de la CdP 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'Action**	12.4; 14.1	60,000 €	34,000 €	94,000 €	99,100 €	90,000 €	EUR 99,100 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Organisation de- au maximum - six (6) ateliers nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'amélioration du système national d'intervention en cas de pollution marine par les hydrocarbures.											
	c) Mise en œuvre et promotion d'exercices coordonnés d'intervention en cas de déversement et de formations afin de renforcer les capacités d'intervention aux niveaux national et sous-régional en cas de déversements de SNPD et d'hydrocarbures et amélioration de la qualité et de l'interopérabilité des capacités d'intervention		UC	OMI, Partenaires du Projet WestMoPoCo, IPIECA,								
	d) Organisation d'ateliers et réunions sous-régionaux, pour aider à la gestion, à la mise à jour, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence sous-régionaux.		UC	RAMOGE, IOPC, ITOPF, Cedre, IPIECA, Sea Alarm, MONGOOS								
	e) Coopération et synergies entre les accords sous-régionaux opérationnalisées et renforcées.											
	f) Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) maintenue et, le cas échéant, élargie ; et solde du fonds renouvelable spécial de l'UAM conservé.											
	g) Condensats – Guide d'intervention chimique développé											
Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution.							**90,000 €**	**60,000 €**	**150,000 €**	**3,053,400 €**	**155,000 €**	

1.3.1. Promouvoir les approches concernant la CPD et l'économie circulaire dans les secteurs clés du Protocole tellurique (Expertise interne, conseil)	a) Approche d'économie circulaire pour les biodéchets mise en œuvre dans un pays.	CAR/CPD	MED POL	SwitchMed	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	12.4; 12.5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
1.3.2. Créer, gérer et promouvoir les échanges entre les partenariats nationaux d'organisations de soutien aux entreprises pour le développement durable/circulaire des entreprises (Expertise interne, conseils, partenariats nationaux, accords de collaboration)	a) 8 partenariats nationaux établis dans les pays du sud de la Méditerranée. b) 80 organisations de soutien aux entreprises engagées dans les partenariats.	CAR/CPD		Partenaires de SwitchMed, organismes de soutien aux entreprises, organisations commerciales, partenaires locaux, organisations de la société civile.	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 12.4; 12.5	10,000 €	10,000 €	20,000 €	670,000 €	0 €	DG NEAR (SwitchMed II)
	c) Une norme régionale pour les organisations de développement durable des entreprises élaborée et mise en œuvre.											ENI CBC Med (GIMED)
	d) Accord de collaboration signé entre les partenariats nationaux de 2 pays méditerranéens.			Partenaires de SwitchMed, organismes de soutien aux entreprises, organisations commerciales, partenaires locaux, organisations de la société civile.								
1.3.3. Renforcer les plateformes, les outils éco-innovants et les méthodologies pour le développement des entreprises circulaires (Expertise interne, conseils, plateforme, formation)	a) Les organisations de soutien aux entreprises, les entrepreneurs et les entreprises circulaires disposent d'une plateforme en ligne offrant un ensemble complet de méthodologies et d'outils éco-innovants pour les organisations, les formateurs et les entrepreneurs et comprenant un programme de soutien commercial à long terme pour les entrepreneurs verts en phase de conceptualisation et de démarrage.	CAR/CPD		Partenaires de SwitchMed, organismes de soutien aux entreprises, organisations commerciales, partenaires locaux, organisations de la société civile s	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 12.4; 12.5	35,000 €	15,000 €	50,000 €	1,850,000 €	0 €	DG NEAR (SwitchMed II)
	b) 40 organisations de soutien aux entreprises inscrites sur la plateforme. c) 50 formateurs et mentors inscrits sur la plateforme. d) 1 000 entrepreneurs/sociétés inscrits sur la plateforme.											DG NEAR (SwitchMed II)

	e) Un outil supplémentaire (orienté vers le secteur/la phase de croissance ou de renforcement) développé et disponible sur la plateforme.											DG NEAR (SwitchMed II)
	f) 200 entrepreneurs verts soutenus pour développer leur modèle d'entreprise durable en appliquant l'éco-innovation, la réflexion sur le cycle de vie (y compris l'écoconception) (au moins 40 % sont des femmes).											DG NEAR (SwitchMed II)
	g) 20 entrepreneurs verts soutenus pour développer leur plan d'affaires durable et incubés pour lancer leur start-up verte (au moins 40 % sont des femmes).											DG NEAR (SwitchMed II)
1.3.4. Développer, lancer et gérer une plateforme d'innovation ouverte et faciliter des transactions commerciales le long de chaînes de valeur spécifiques (Expertise interne, conseil)	a) 1 Plateforme d'innovation ouverte développée	CAR/CPD		CNUCED	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 12.4; 12.5	0 €	0 €	0 €	279,000 €	0 €	DG NEAR (SwitcMed II)
	b) 3 évaluations de la chaîne de valeur (textile, tourisme, alimentation) pour cartographier les opportunités de commerce circulaire											DG NEAR (SwitchMedII)
	c) 4 marchés obtenus via des défis/challenges axés sur la mission											DG NEAR (SwitcMed II)
1.3.5. Élargir la « communauté des Switchers » (Expertise interne, conseil)	a) 1 plateforme « Communauté des Switchers » rassemblant plus de 500 entrepreneurs et organisations de la société civile méditerranéennes éco-innovantes.	CAR/CPD			**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 12.4; 12.5	30,000 €	30,000 €	60,000 €	114,000 €	35,000 €	
	b) 1 plateforme de produits des Switchers présentant, promouvant et commercialisant des produits et services durables.											DG NEAR (SwitcMed II)
	c) Deuxième édition de « Switchers Connect » conçue et mise en œuvre.											

1.3.6. Lancer un observatoire MED sur la finance durable en lien étroit avec les initiatives existantes (p. ex. le pôle européen de la finance durable) (Expertise interne, conseils, GT régional)	a) 1 groupe de travail (GT) régional établi. b) 1 feuille de route sur le financement durable rédigée et diffusée aux décideurs politiques concernés dans la région.	CAR/CPD	Plan Bleu	FEBEA – Fédération Européenne des banques Ethiques et Alternatives	**CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée**		5,000 €	5,000 €	10,000 €	50,400 €	60,000 €	ENI CBC MED (GIMED)
1.3.7. Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de financement public/privé, qui attire et canalise des fonds destinés aux entreprises éco-innovantes en Méditerranée (Expertise interne, conseils, événement régional, accord de partenariat)	a) 1 évaluation de base et une analyse juridique/de gouvernance.	CAR/CPD		FEBEA – Fédération Européenne des banques Ethiques et Alternatives	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 12.4; 12.5	10,000 €	0 €	10,000 €	90,000 €	60,000 €	
	b) 1 accord de partenariat signé avec une institution financière pour mettre en œuvre le fonds.											
	c) 8 évènements rencontres d'entrepreneurs verts avec des investisseurs organisées.			Partenariats nationaux de soutien aux Switchers dans 8 pays de la Méditerranée								DG NEAR (SwitchMed II)
	d) Volume de financement mobilisé grâce à des accords financiers.											DG NEAR (SwitchMed II)
Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.							**0 €**	**32,000 €**	**32,000 €**	**250,010 €**	**130,000 €**	
1.4.1. Élaborer et mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » pour la Méditerranée, en partenariat avec l'OMS et la FAO (2022/2023). (Expertise interne, consultance, conférence régionale)	a) Evaluation comparative de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé dans la région méditerranéenne, menée sur la base d'une revue de la littérature. b) Organiser une conférence à l'échelle de la Méditerranée sur l'approche « Une seule santé. Compte-rendu de la conférence publié et diffusé.	Plan Bleu	Toutes les Composantes du PAM	OMS, FAO, PNUE, UNESCO, Conseil d'experts de haut niveau *One Health*	Protocole tellurique, PAS MED, SMDD	14.1	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €	
1.4.2. Mettre en œuvre la feuille de route ECA SOx Med convenue (décision IG.24/8), et explorer la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans	a) Soutien technique et renforcement des capacités fournis aux PC, qui le demandent, pour ratifier et appliquer efficacement l'annexe VI de MARPOL	REMPEC	UC, MED POL, Plan Bleu	OMI, AESM, Med MoU, Paris MoU	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée	12.4; 14.1	0 €	32,000 €	32,000 €	250,010 €	30,000 €	EUR 250,010 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie Concernant le financement supplémentaire non

son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxyde d'azote (Expertise interne, conseils, ateliers nationaux, réunions régionales).	b) Proposition conjointe et coordonnée pour la désignation de la ECA SOx Med soumise à l'OMI, et le cas échéant, facilitation des discussions au niveau du MEPC.			OMI	**CDP 22 Décision IG.24/8** Feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone							externe, voir l'activité 3.2.3 dans le programme sur le changement climatique
	c) Institution d'un comité technique d'experts pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) relatif à une zone de contrôle des émission (ECA) d'oxyde d'azote (NOx).			OMI		12.4; 14.1						
	d) Cadre de référence pour une Étude technique et de faisabilité spécifique afin d'évaluer les études existantes pertinentes et engranger des connaissances supplémentaires sur la désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre, réalisée et validée par le Comité technique d'experts sur les ECA(s) de NOx			OMI, HELCOM, OSPAR, Accord de Bonn								
TOTAL							***464,000 €***	***206,000 €***	***670,000 €***	***8,092,404 €***	***885,000 €***	

Programme SMT 1	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non-obtenus pour 2022-2023**	
UC	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**1,237,004 €**	**0 €**	
MED POL	**195,000 €**	**50,000 €**	**245,000 €**	**2,643,000 €**	**70,000 €**	
REMPEC	**109,000 €**	**66,000 €**	**175,000 €**	**373,500 €**	**130,000 €**	
Plan Bleu	**10,000 €**	**5,000 €**	**15,000 €**	**0 €**	**120,000 €**	
CAR/ASP	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/PAP	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/INFO	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/CPD	**150,000 €**	**85,000 €**	**235,000 €**	**3,838,900 €**	**565,000 €**	
TOTAL	***464,000 €***	***206,000 €***	***670,000 €***	***8,092,404 €***	***885,000 €***	

Résultats	464,000 €	206,000 €	670,000 €	*8,092,404* €	*885,000 €*	
Produits	464,000 €	206,000 €	670,000 €	*8,092,404* €	*885,000 €*	

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience							**17,000 €**	**10,000 €**	**27,000 €**	**79,374 €**	**0 €**	
2.1.1. Promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée : Identifier les actions innovantes, capitaliser et promouvoir la réplication (Expertise interne, conseil, projets pilotes, atelier régional, événements parallèles)	a) Actions prioritaires pour contribuer à la mise en œuvre de la décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes identifiés, notamment par l'atténuation de l'interaction entre la pêche, le bruit sous-marin et les déchets marins.	CAR/ASP, UC	Toutes les Composantes du PAM	FAO CGPM, ACCOBAMS, CDB, UICN MedPAN, Partenaires associés du RAP	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 21 Décision IG.24/7** Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	14.2; 14.a, 15.5	4,000 €	6,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	Projet financé par QUIETSEA de l'UE/projet MAVA Déprédation
	b) Intégration et rationalisation de la restauration des écosystèmes dans les mesures/plans d'action/stratégies régionaux du PAM.											
	c) Partage des bonnes pratiques, des mesures et des enseignements tirés de la restauration de la biodiversité, en assurant l'optimisation des puits de carbone et l'amortissement de la résilience face aux extrêmes climatiques. d) Rédaction et diffusion d'un compte-rendu contenant une compilation des bonnes pratiques et mesures mises en œuvre dans les écosystèmes méditerranéens ou qui leur sont applicables.	CAR/ASP	Plan Bleu	MedECC, CCNUCC, UICN			6,000 €	4,000 €	10,000 €	0 €	0 €	
	e) Diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises par le biais de publications, de réseaux sociaux et d'événements spécifiques sur la restauration des zones humides et des tourbières (6 sites d'action), y compris un événement parallèle à la CDP22, ainsi que la publication d'un document de sensibilisation	Plan Bleu	CAR/ASP, CAR/PAP	30 partenaires dirigés par le Collège universitaire de Dublin; MBPC			7,000 €	0 €	7,000 €	59,374 €	0 €	en attendant l'acceptation de H2020 proposition - travail à étendre à partir de fin 2021 jusqu'à fin 2026) + projet Interreg Med MBPC
	f) Publication d'un document d'orientation sur les défis transformateurs pour la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en Méditerranée pour considération par les organes du PAM			Partenaires du projet MBPC Interreg Med								
Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérées mis en place et élargi							**45,000 €**	**35,000 €**	**80,000 €**	**839,400 €**	**435,000 €**	
2.2.1. Améliorer la désignation et la connectivité des différentes mesures de conservation par zone, y compris dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. (Expertise interne, conseils)	a) Cartographie des AMP/ASPIM existantes et des autres AMCEZ (AMPS, ZIEB, FRA, etc.) en Méditerranée (MAPAMED). b) Évaluation des objectifs et des complémentarités des différentes mesures de conservation par zone.	CAR/ASP, UC	REMPEC, CAR/PAP, Plan Bleu	FAO-CGPM, ACCOBAMS, COI-UNESCO, IUCN, AGEM, MedPAN	**CDP 15** Décision IG 17/12: Procédure pour la révision des aires inscrites sur la Liste des aires spécialement protégées d'intérêt Méditerranéen (ASPIM) **CDP 16 Décision IG.19/13** "Mise en œuvre d'un programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en	14.2; 14.5	10,000 €	10,000 €	20,000 €	74,180 €	435,000 €	EUR 74,180dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie

	c) Élaboration de recommandations pour de nouvelles désignations et mesures visant à améliorer la connectivité et l'efficacité, y compris dans les zones situées hors des limites de la juridiction nationale. d) Élaboration de lignes directrices sur l'identification des AMCEZ dans le milieu marin et côtier méditerranéen.				Haute-Mer" **CDP 19 Décision IG.22/13** Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée **CDP 20 Décision IG.23/9** Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne **CDP 21 Décision IG.24/6** Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020**							
2.2.2. Concevoir et mettre en œuvre des mesures nationales pour renforcer les aires marines protégées (AMP) dans la région (Expertise interne, conseils, formations/ateliers nationaux, appui financier aux pays)	a) Stratégies/priorités nationales post-2020 pour les AMP (au moins pour deux PC : les côtes (i) méditerranéenne égyptienne et (ii) libyenne. b) Renforcement des capacités nationales et institutionnelles par (i) des cours de formation sur l'amélioration de la gestion et de la durabilité des AMP méditerranéennes, y compris le renforcement des mécanismes financiers, ainsi que (ii) l'élaboration d'une législation nationale pour les AMP (Libye). c) Les Parties contractantes mettent en œuvre leurs stratégies et priorités nationales pour les AMP.. d) 6 plans de gestion élaborés pour la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), la réserve naturelle de la côte de Tyr/ASPIM (Liban), la future AMP du golfe de Syrte (Libye), le PN d'Al Hoceima (Maroc), l'AMCP de Kuriat (Tunisie), la protection et la mise en valeur riveraine (SPEA) de Foça (Turquie), e) 3 business plans élaborés pour la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), la réserve naturelle de la côte de Tyr/ASPIM (Liban) et la future AMP du golfe de Syrte (Libye).	CAR/ASP, Parties contractantes respectives	UC et autres Composantes, le cas échéant	Autorités nationales compétentes, partenaires régionaux compétents, AGEM	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CDP 19 Décision IG.22/13 Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	14.2; 14.5	20,000 €	10,000 €	30,000 €	300,000 €	0 €	2.2.1.(a) (i) EXT : Projet IMAP-MPA financé par l'UE2.2.1. (a) (ii) EXT : sous-projet MedProgramme 3.12.2.1.(b) EXT : Projet MedProgramme Child 3.1; EXT : Non garanti : Projet ENSERES CE-IEV CTF MED : en cours d'examen 2.2.1.(f) (i) EXT : Projet NTZ/AMP financé par MAVA + projet IMAP-MPA financé par l'UE 2.2.1.(f) (ii) EXT : Projet IMAP-MPA financé par l'UE
2.2.3. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM (Expertise interne, conseils, visites sur le terrain, visites d'échange, coordination des formations nationales/locales, protocoles d'accord avec les OSC)	a) Le statut de gestion de l'ASPIM est maintenu sous surveillance : Révisions périodiques ordinaires des ASPIM entrepris (2022 : parc marin national de Karaburun Sazan (Albanie) ; 2023 : Réserve marine du Banc des Kabyles (Algérie), îles Habibas (Algérie), parc national des Calanques (France) et aire marine protégée de Portofino (Italie).	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant		**CDP 15 Décision IG 17/12** Procédure pour la révision des aires inscrites sur la Liste des aires spécialement protégées d'intérêt Méditerranéen (ASPIM) **CDP 16 Décision IG.19/13** "Mise en œuvre d'un programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en	14.2; 14.5	15,000 €	15,000 €	30,000 €	465,220 €	0 €	EUR 365,220 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie & 2.2.2. (b) EXT (CE, IEV CTF MED, projet

	b) Programmes de jumelage des ASPIM élaborés et mis en œuvre pour au moins 6 ASPIM (diagnostic et traitement des problèmes de gestion, conservation des habitats, impacts de la pêche, mise en œuvre de programmes de surveillance conjoints, formation pratique à moyen terme, appui et encadrement entre pairs, visites d'échange, programme de petites subventions au profit des OSC locales/petites entreprises locales. c) Acteurs locaux et société civile impliqués dans la gestion des ASPIM/AMP. d) Tenue à jour de la plateforme de collaboration des ASPIM, y compris l'appui à l'intervention des autres Composantes du PAM dans les ASPIM (gestion des déchets marins, action CPD, GIZC, PEM, tourisme durable, etc.).				Haute-Mer" **CDP 19 Décision IG.22/13** Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée **CDP 20 Décision IG.23/9** Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne **CDP 21 Décision IG.24/6** Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020**							ENSERES : en cours de révision) 2.2.2.(c) EXT (CE, IEV CTF MED, projet ENSERES : en cours de révision) ; 2.2.2.(d) Projet NTZ/AMP
Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint.							**80,000 €**	**50,000 €**	**130,000 €**	**578,250 €**	**373,000 €**	
2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour stimuler la mise en œuvre des Plans d'action sur les habitats marins clés (Expertise interne, conseils, consultations nationales, actions pilotes, événements nationaux/régionaux et symposiums)	a) Organisation de symposiums sur les habitats marins clés et diffusion des travaux (7ème Symposium méditerranéen sur la végétation marine, 4ème Symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et autres bioconstructions calcaires et 3ème Symposium méditerranéen sur les habitats obscurs) : les mises à jour scientifiques sont partagées, des tables rondes et des panels sont organisés pour faire le point sur les connaissances les plus récentes et aborder les questions émergentes relatives aux habitats marins clés.	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, points focaux des ASP/DB, OSC et secteur privé, CDB, CGPM., IUCN, WWF, MedPAN,	**CDP 21 Décision IG.24/7** Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée **CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020** **Décisions éventuelles de la CdP 22 sur les Stratégies et plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée**	14.2; 14.5	40,000 €	25,000 €	65,000 €	194,670 €	0 €	EUR 134,670 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie a)-b): MAVA NTZ/MPA pour 2022
	b) Elaboration des premières cartes de répartition méditerranéennes des herbiers de Posidonies et des assemblages coralligènes, comme prévu dans les Plans d'action régionaux relatifs aux espèces menacées et aux habitats clés, et comme contribution au QSR Med 2023 : inventaire et collecte des données existantes sur la répartition des herbiers de Posidonies et des assemblages coralligènes élaborés ; cartes de répartition inventoriées, collectées et agrégées, consultations nationales organisées, couches de données téléchargées et mises à disposition dans la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (PMB).		UC et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC, EmodNet							
	c) Un groupe d'experts multi-disciplinaires est établis pour élaborer la liste de références des habitats pélagiques types en Méditerranée d) Amélioration des connaissances sur les populations semi-obscures (par exemple, localisation, richesse spécifique, fonctionnement, typologie) grâce à des données nationales et régionales et à des travaux scientifiques sur l'inventaire et la cartographie des habitats des grottes marines dans le sud de la Méditerranée (au moins pour un site pilote dans un		UC et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC, acteurs nationaux/régionaux de la recherche/scientifiques							

	pays).											
	e) Mesures de restauration prises en matière de conservation de Pinna nobilis en Méditerranée pour répondre à leur mortalité massive. f) Renforcement des connaissances et du suivi aux plans national/régional		UC et autres Composantes, le cas échéant	OCEANA, UICN, CGPM								
	g) Une investigation rapide des Habitats marins et AMP dans le cadre du programme de gestion des aires côtières (CAMP) pour la Bosnie Herzégovine Bosnie-Herzégovine		UC, CAR/PAP et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC, acteurs nationaux/régionaux de la recherche/scientifiques								
2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la Stratégie et les Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger (Expertise interne, conseils, sensibilisation)	a) Evaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action sur les oiseaux de mer figurant à l'Annexe 2 du Protocole ASP/DB et mise à jour du Plan d'action. b) Détermination de l'état d'avancement de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour le phoque moine de Méditerranée. c) Amélioration des connaissances et mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le phoque moine de Méditerranée. d) Appui aux actions prioritaires pour la mise en œuvre complète et efficace des Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger (PA Poissons cartilagineux, PA Tortues, PA Oiseaux). e) Identification des espèces les plus vulnérables affectées par les prises accessoires et des engins de pêche ayant le plus grand impact, sur la base de programmes de collecte de données sur les prises accessoires permettant d'identifier et de proposer des mesures d'atténuation. f) Mise en place et/ou renforcement des réseaux nationaux d'échouage	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationales, ONG, Points focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'action ; BirdLife Europe et Asie centrale, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON, Gestionnaires de la SPEA de Foça	**Décisions de CdP** sur les plans d'action pour les espèces (Plan d'action sur le phoque moine ; Plan d'action pour la conservation des tortues marines méditerranéennes ; Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée ; Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inventoriés à l'annexe II du Protocole ASP ; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en mer Méditerranée ; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en mer Méditerranée ; Plan d'action sur le coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée) **CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **Décision éventuelle de la CdP 22**	14.2; 14.4; 14.5	10,000 €	15,000 €	25,000 €	274,580€	218,000 €	EUR 93,580 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie b) (ii) Projet ALLIANCE POUR LE PHOQUE MOINE (en cours de négociation) c) Fonds externes à identifier d) Projet MAVA MedBycatch, fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; Fonds externes à identifier e) Projet MAVA MedBycatch, projet MAVA Tortues marines -

	g) Communication et matériels de politique/plaidoyer élaborés pour aider les Parties contractantes à : - promouvoir la question des prises accidentelles et les solutions pour les atténuer - sensibiliser à l'interaction de la pêche et des autres activités humaines avec les espèces menacées et en danger et les habitats clés de la Méditerranée (prises accessoires, déprédation, déchets marins, bruit sous-marin, échouage, perte d'habitat, etc.) - Promouvoir l'état de conservation et les actions fondées sur les connaissances clés collectées sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élasmobranches).				**sur le PAS BIO Post 2020** **Décisions éventuelles de la CdP 22 sur les Stratégies et plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée**							fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 f) Projet MAVA MedBycatch - projet MAVA espèces - fonds disponibles jusqu'en mai 2022 g) Projet NTZ/AMP
	h) Élaboration d'une stratégie de surveillance pour limiter les activités de pêche illégale dans les habitats marins sensibles et appui aux autorités locales pour la mise en place d'un système de gardes forestiers dans la SPEA de Foça.											
2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques relatives aux espèces menacées et en danger énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB (Expertise interne, conseils, formations régionales, sous-régionales et nationales, ateliers et autres événements régionaux)	a) Partage des bonnes pratiques par le biais : - d'essais de mesures d'atténuation des prises accessoires des espèces vulnérables - de rassemblements régionaux relatifs au partage des connaissances essentielles sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élasmobranches) et leurs interactions avec la pêche, notamment dans le cadre du FishForum de la CGPM - de programmes de formation et de renforcement des capacités.	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationales, ONG, Points focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'action ; BirdLife Europe et Asie centrale, CGPM, ACCOBAMS, IUCN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON, Gestionnaires de la SPEA de Foça	**CDP 20 Décision IG.23/10** Amendements à l'annexe II au Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	14.2; 14.4; 14.5	30,000 €	10,000 €	40,000 €	109,000 €	155,000 €	a) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; FFM ; Fonds externes à identifier ; Projet MAVA Espèces - fonds disponibles jusqu'en mai 2022
	b) Collecte, analyse et téléchargement des données sur les prises accidentelles dans le portail de la base de données en ligne de la CGPM sur les prises accidentelles en Méditerranée par une partie contractante dans le cadre du projet MedBycatch, conformément aux plans d'action régionaux pour les espèces et les habitats vulnérables et à l'IMAP.											b - Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; fonds externes à identifier.
	c) Formations nationales de renforcement des capacités organisées aux plans sous-régional et/ou national sur les thèmes suivants : - identification des espèces vulnérables, leurs interactions avec la pêche et les outils et techniques d'atténuation des prises accessoires, y compris la collecte de données sur les prises accessoires - suivi des espèces vulnérables conformément à l'IMAP et aux plans d'action régionaux.											c) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022; fonds à identifier.

	d) Partage des meilleures pratiques et des leçons apprises aux niveaux régional et/ou national pour diffuser les résultats des projets sur les espèces menacées telles que : - Projet MedBycatch - Résultats du projet sur les sspèces (espèces hautement mobiles) e) Co-organisation de la Conférence biennale sur les cétacés pour les pays du sud de la Méditerranée. f) Co-organisation du Symposium sur les poissons chondrichtyens.											d) e) et f) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; FFM ; fonds externes requis
Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle.							**88,000 €**	**15,000 €**	**103,000 €**	**131,260 €**	**50,000 €**	
2.4.1. Actualiser et mettre en œuvre le plan d'action régional sur les espèces non indigènes (ENI) et les introductions d'espèces, ainsi que les mesures ciblées de la Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires et du Plan d'action pour la Méditerranée (Expertise interne, conseils, réunions et événements régionaux, renforcement des capacités nationales)	a) Évaluation et mise à jour de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur les espèces non indigènes et l'introduction d'espèces, conformément à l'IMAP, au PAS BIO post 2020 et aux processus mondiaux connexes.	CAR/ASP	UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant.	Associés et partenaires du RAP, PC	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 17 Décision IG.20/11** Stratégie régionale concernant la gestion des eaux de ballast des navires et des espèces invasives **CDP 19 Décision IG.22/12** Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bioconstructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » **Décision éventuelle CdP 22 sur la stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027)**	14.2	30,000 €	15,000 €	45,000 €	51,360 €	0 €	EUR 51,360 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction en Méditerranée des ENI et des espèces marines envahissantes et Guide pour l'analyse des risques évaluant les impacts de l'introduction des ENI mis à jour en tenant compte de la BWM en Méditerranée.		UC, REMPEC	Associés et partenaires du RAP, PC								
	c) Organisation du 2ème Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes : les mises à jour scientifiques sont partagées, des tables rondes et des panels sont organisés pour faire le point sur les connaissances les plus récentes et aborder les questions émergentes liées aux espèces non indigènes.		UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC								
	d) Au moins un Plan d'action sous-régional sur les espèces non indigènes et l'introduction d'espèces est élaboré.		UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant	CGPM, PC								
	e) Appui à la mise en œuvre de mesures ciblées des PAN sur les ENI en coordination avec la mise en œuvre de l'IMAP dans au moins 4 Parties contractantes. f) Mise à jour des données contenues dans MAMIAS, le cas échéant.		UC et autres Composantes, le cas échéant, PC	Associés et partenaires du RAP, acteurs scientifiques méditerranéens nationaux/régionaux concernés.								

	g) Partage des meilleures pratiques et des leçons apprises entre les Parties contractantes par le biais de réunions régionales; h) Mesures de contrôle et de gestion de l'encrassement biologique des navires pour réduire au minimum le transfert des espèces aquatiques envahissantes; fourniture d'une assistance i) Soutien technique ciblé fourni aux PC pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast ainsi que pour la mise en œuvre des lignes directrices de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de réduire au minimum le transfert des espèces aquatiques envahissantes.	REMPEC, CAR/ASP	UC, CAR/ASP	OMI, FEM, PNUD, BERD			58,000 €	0 €	58,000 €	79,900 €	50,000 €	EUR 79,900 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
TOTAL							***230,000 €***	***110,000 €***	***340,000 €***	***1,628,284 €***	***858,000 €***	

Programme SMT 2	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non-obtenus pour 2022-2023**	
UC	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
MED POL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
REMPEC	**58,000 €**	**0 €**	**58,000 €**	**79,900 €**	**50,000 €**	
Plan Bleu	**7,000 €**	**0 €**	**7,000 €**	**59,374 €**	**0 €**	
CAR/ASP	**165,000 €**	**110,000 €**	**275,000 €**	**1,489,010 €**	**808,000 €**	
CAR/PAP	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/INFO	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/CPD	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
TOTAL	***230,000 €***	***110,000 €***	***340,000 €***	***1,628,284€***	***858,000 €***	-

Résultats	230,000 €	110,000 €	340,000 €	1,628,284€	858,000€	
Produits	230,000 €	110,000 €	340,000 €	1,628,284€	858,000€	

Programme SMT 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD[1]	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)							**0 €**	**35,000 €**	**35,000 €**	**266,000 €**	**0 €**	
3.1.1. Intégrer l'adaptation au CC dans les plans de GIZC locaux (Expertise interne, consultants, consultations nationales)	a) Une évaluation des risques climatiques prenant en compte les spécificités liées au genre, préparée pour les deux plans de GIZC (au Maroc et au Monténégro), basée sur un processus dirigé par les parties prenantes, qui aboutira à une plateforme destinée à améliorer la résilience côtière au changement climatique d'une manière durable et inclusive et utilisant l'approche Climagine comme une approche de prospective. b) Recommandations pour les mesures d'adaptation préparées en consultation avec les parties prenantes pertinentes au Maroc (Tanger-Tetouan- Al Hoceima) et Monténégro (baie de Kotor). c) Rapports sur les principales barrières et opportunités juridiques, politiques et institutionnelles pour la mise en œuvre des solutions d'adaptation.	CAR/PAP, Parties contractantes concernées	UC, Plan Bleu	PC participantes et leurs autorités et institutions, GWP-Med	**CdP 19 Décision IG.22/6** sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes **CDP 21 Décision IG,24/5** - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	13.1; 13.2; 14.2	0 €	35.000 €	35.000 €	266.000 €	0 €	FEM MedProgramme Projet SCCF (GEF ID 9670) (325,000 USD)
Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat							**30,000 €**	**10,000 €**	**40,000 €**	**0 €**	**4,390,000 €**	
3.2.1. Intégrer les solutions basées sur la nature dans la mise en œuvre des politiques régionales, y compris sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et le développement durable/l'économie verte. (Expertise interne, consultance, réunion régionale)	a) Identification et évaluation des meilleures pratiques en matière de solutions basées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable/l'économie verte et partage d'un document d'orientation connexe pour leur application. b) Développement d'un plan d'action pour les solutions basées sur la nature et les mesures nécessaires, y compris un guide de prise de décision préparé pour l'adoption et le financement de solutions fondées sur la nature par les autorités locales en Méditerranée c) Développement des connaissances sur les impacts socio-économiques de la mise en œuvre pratique des SfN (publications thématiques dans différents contextes, par exemple « dans les villes méditerranéennes » ou « aux populations des basses terres côtières »).	Plan Bleu, UC	MED POL, CAR/ASP, Plan Bleu, CAR/PAP, CAR/CPD	MedECC, UICN, CDB, CCNUCC, Life Artisan	**CDP 19 Décision IG.22/6** sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	13.1; 13.2; 14.2	30,000 €	10,000 €	40,000 €	0 €	40,000 €	

3.2.2. Mettre en œuvre des politiques et des pratiques de gestion durable des aquifères côtiers prioritaires (Expertise interne, consultance, consultations nationales, formations nationales, sensibilisation)	a) Cinq plans de gestion des aquifères côtiers ont été préparés et soumis aux autorités nationales pour approbation et adoption (aquifère côtier transfrontalier de Buna-Bojana [Albanie et Monténégro] ; aquifère côtier du Nord-Ouest [Égypte] ; aquifère côtier de Damour [Liban] ; aquifère côtier de Rhiss-Nekkor [Maroc] ; aquifère côtier de Ras Jebel [Tunisie]). b) Cinq réseaux et protocoles polyvalents de surveillance des aquifères ont été conçus et mis à l'essai (un dans chacun des cinq aquifères côtiers prioritaires du sous-projet 2.1 du MedProgramme), et les spécialistes des institutions concernées ont été formés à l'utilisation des équipements de surveillance. c) Un système de gestion de l'information fondé sur des systèmes d'information géographique a été mis au point pour promouvoir l'utilisation efficace des données brutes recueillies par les réseaux de surveillance des cinq aquifères côtiers prioritaires du sous-projet 2.1 du MedProgramme. d) Cinq dialogues nationaux ont été lancés en vue de trouver des solutions pour favoriser la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines en Albanie/au Monténégro, en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie. e) Une campagne de sensibilisation ayant pour thème central le rôle des femmes dans la gestion des zones côtières a été mise en œuvre f) Les lacunes en matière de connaissances ont été cernées et les rôles des hommes et des femmes ont été définis dans le cadre d'un dialogue sensible à la dimension de genre avec les parties prenantes et des groupes de femmes. La dimension de genre a été intégrée dans les enquêtes et évaluations socio-économiques et la collecte de données ventilées par sexe.	UC	CAR/PAP	MedProgramme, Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO	**CDP 19 Décision IG.22/**6 sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes **CDP 21 Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	6.6; 13.1; 13.2; 13.3; 14.2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
3.2.3. Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de GES des navires dans certains ports, y compris en matière d'efficacité énergétique et de décarbonisation (Expertise interne, conseils, ateliers/renforcement des capacités au niveau national et régional, partenariats régionaux et internationaux, projet pilote).	a) Capacité institutionnelle des pays pour la mise en œuvre et l'application des mesures d'efficacité énergétique de l'OMI visant les navires, conformément à la stratégie initiale de l'OMI en matière de GES, améliorée et renforcée, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans d'action nationaux (PAN). b) Mise en œuvre des activités de renforcement des capacités en vue d'un transport maritime à faible teneur en carbone et des ports propres. c) Partenariats internationaux et régionaux pour l'innovation technologique et la coopération en matière de transport maritime et de ports écoénergétiques et propres promus par la création d'alliances de transport dans l'arrière-pays (hinterland) public-privé, nord-sud et industrie-transport maritime-port. Un ensemble d'ateliers et d'études ainsi que des projets pilotes de démonstration, y compris sur l'électrification des quais seront mis en œuvre.	REMPEC	UC, CAR/CPD, Plan Bleu	OMI, PNUD, AESM, UfM, Initiative Ouest-Med, EUSAIR, MTCC Afrique	**CDP 19 Décision IG.22/6** sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la Stratégie Méditerranéenne de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) et son Plan d'Action**	13.1; 13.2	0 €	0 €	0 €	0 €	4,350,000 €	
Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées							**10,000 €**	**15,000 €**	**25,000 €**	**312,635 €**	**0 €**	

3.3.1. Élaborer et fournir des recommandations politiques pour faire face aux impacts thématiques du changement climatique (Expertise interne, consultance, contributions volontaires de MedECC scientifiques, réunions d'auteurs, événements parallèles)	a) Publication du Rapport du MedECC sur l'adaptation dans les zones côtières, basé sur une analyse de références (2022) b) Publication du Rapport du MedECC sur le changement climatique et la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et des écosystèmes au niveau des bassins versants, basé sur une analyse de références (2022) c) Publication du Rapport du MedECC sur l'environnement, les conflits et la migration, basé sur une analyse de références (2023)	Plan Bleu	CAR/PAP, CAR/CPD	MedECC, UpM	**CDP 19 Décision IG.22/6** sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	13.3	10,000 €	15,000 €	25,000 €	312,635 €	0 €	EUR 148,370 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone							**0 €**	**0 €**	**0 €**	**100,000 €**	**45,000 €**	
3.4.1. Analyser et quantifier les implications environnementales et climatiques de la transition vers l'économie circulaire pour servir au développement commercial, à l'élaboration de politiques et de scénarios technologiques (Expertise interne, conseil)	a) Un outil de suivi de l'impact développé pour évaluer et calculer l'impact positif des modèles commerciaux durables et circulaires pour atténuer les effets du changement climatique b) 1 système d'aide à la décision développé pour évaluer et promouvoir la circularité d'unités de production spécifiques.	CAR/CPD		Université Autonome de Barcelone L'Université de Sheffield	**CDP 19 Décision IG.22/6** sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	13.3	0 €	0 €	0 €	100,000 €	45,000 €	DG NEAR (SwitchMed II) H2020 (Just2CE)
TOTAL							***40,000 €***	***60,000 €***	***100,000 €***	***678,635 €***	***4,435,000 €***	

Programme SMT 3	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non-obtenus pour 2022-2023**	
UC	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
MED POL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
REMPEC	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**4,350,000 €**	
Plan Bleu	**40,000 €**	**25,000 €**	**65,000 €**	**312,635 €**	**40,000 €**	
CAR/ASP	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/PAP	**0 €**	**35,000 €**	**35,000 €**	**266,000 €**	**0 €**	
CAR/INFO	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/CPD	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**100,000 €**	**45,000 €**	
TOTAL	***40,000 €***	***60,000 €***	***100,000 €***	***678,635 €***	***4,435,000 €***	

Résultats	40,000 €	60,000 €	100,000 €	678,635 €	4,435,000 €	
Produits	40,000 €	60,000 €	100,000 €	678,635 €	4,435,000 €	

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	**Livrables attendus**	**Composante principale**	**Autre(s) composante(s)**	**Partenaires**	**Décisions connexes de la CdP**	**Cibles des ODD[1]**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non obtenus pour 2022-2023**	**Commentaires**
Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer.							**150,000 €**	**100,000 €**	**250,000 €**	**755,000 €**	**0 €**	
4.1.1. Appliquer l'approche du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes dans le cadre de la réponse aux défis liés à la gestion des ressources naturelles en Méditerranée (Expertise interne, consultance, tables rondes, dialogues régionaux, consultations nationales, formations nationales, projets pilotes)	a) Une base de référence relative au nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes a été mise en place en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc et en Tunisie. b) Des tables rondes ont été lancées pour promouvoir la mise en place de dialogues multipartites au niveau régional et, ainsi, améliorer la compréhension du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes et faciliter l'enrichissement mutuel entre les différentes parties prenantes. c) Les capacités politiques, de gestion et techniques des décideurs politiques, des responsables des administrations publiques, de la société civile, des députés, des médias, etc. ont été renforcées. d) Des évaluations du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes et des stratégies/plans d'action ont été élaborés pour trois pays (en Albanie, au Liban et au Maroc) dans le cadre de consultations multipartites aux niveaux national et local. e) Deux propositions de projets portant sur des interventions prioritaires fondées sur l'approche eau-énergie-alimentation-écosystèmes ont été préparées dans la région méditerranéenne (très probablement en Albanie, au Liban et au Maroc).	UC	CAR/PAP, Plan Bleu	MedProgramme, GWP-Med	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	6.5; 14.2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

4.1.2. Elaborer des stratégies nationales de GIZC (Expertise interne, consultants, consultations nationales)	a) Stratégie nationale pour l'Egypte mise a jour et soumise pour adoption par l'autorité nationale compétente.	CAR/PAP	UC, Plan Bleu, CAR/ASP	PC participantes, GWP-Med, UNESCO-IHP	**CDP 15 Décision IG.17/6** Mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines susceptibles d'affecter le milieu marin et côtier méditerranéen **CDP 20 Décision IG.23/7** Mise en œuvre du protocole de gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin **CDP 21 Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	14.2; 6.5; 6.6; 8.9; 11.4	0 €	0 €	0 €	170,000 €	0 €	MedProgramme
	b) Stratégie nationale pour le Liban mise a jour et soumise pour adoption par l'autorité nationale compétente.											
	c) Approche Climagine appliquée comme approche participative en appui à l'élaboration des stratégies nationales de GIZC.		Plan Bleu									
4.1.3. Mettre en œuvre les projets PAC (Expertise interne, consultants, réunions et formations nationales et sous-régionales)	a) PAC BH finalisé	CAR/PAP	Toutes les Composantes du PAM	PC participantes, IOC-UNESCO	**CDP 20 Décision IG.23/7** : Mise en œuvre du protocole de gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin **CDP 21 Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	14.2; 6.5; 6.6; 8.9; 11.4	150,000 €	100,000 €	250,000 €	400,000 €	0 €	20.000 EUR de MTF sont destinés à soutenir la conclusion du PAC BiH mis en œuvre dans la période biennale 2020-2021. Ressources externes provenant de l'accord bilatéral avec l'Italie.
	b) PAC transfrontalier Otranto entre Albanie et Italie mis en œuvre											
	c) PAC transfrontalier entre Chypre et Israël mis en œuvre											
4.1.4. Elaborer des plans côtiers ou de GIZC (Expertise interne, consultants, ateliers nationaux)	a) Plan GIZC pour Tanger-Tetouan-Al Hoceima (Maroc) finalisé	CAR/PAP	Plan Bleu	PC participantes et leurs autorités et institutions concernées, GWP-Med, UNESCO-IHP	CDP 15 Décision IG.17/6 : Mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines susceptibles d'affecter le milieu marin et côtier méditerranéen CDP 20 Décision IG.23/7 : Mise en œuvre du protocole de gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin CDP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	14.2; 6.5; 6.6; 8.9; 11.4	0 €	0 €	0 €	185,000 €	0 €	MedProgramme
	b) Phase analytique du plan GIZC pour la baie de Kotor (Monténégro) finalisé											
	c) Phase analytique du plan intégré pour Damour (Liban) finalisé											
	d) Plan de gestion de la zone humide protégée du delta du fleuve Buna (Albanie) mis à jour et mécanisme de gouvernance renforcé			WWF Afrique du Nord ; UICN; NAPA et autorités concernées en Albanie		6.6; 14.2						MAVA
Résultat 4.2. Les outils et approches durables de l'économie bleue et verte sont utilisés aux fins du développement durable et de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.							**50,000 €**	**20,000 €**	**70,000 €**	**1,728,834 €**	**370,000 €**	

4.2.1 Promouvoir l'utilisation de ressources énergétiques marines renouvelables alternatives en Méditerranée (Expertise interne, consultation, réunions régionales)	a) L'état des lieux du secteur des énergies marines renouvelables dans la région méditerranéenne a été dressé b) Les avantages environnementaux et les risques potentiels de différents types d'énergies marines renouvelables ont été évalués en tenant compte de leurs implications socio-économiques et diffusés.	UC, Plan Bleu	MED POL, REMPEC, CAR/PAP	IRENA	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **CDP 20 Décision IG.23/4** Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	14.2	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €	
4.2.2. Soutenir l'engagement des Parties contractantes dans des actions concrètes pour mieux équilibrer le développement économique et la protection de l'environnement dans le secteur du tourisme côtier. (Expertise interne, conseils, réunion régionale)	a) Préparation et dissémination de l'état des lieux du tourisme et écotourisme côtiers en Méditerranée. b) Identifier et partager les bonnes pratiques en matière de tourisme durable. c) Capitaliser les bonnes pratiques promues et entreprendre des actions concrètes pour permettre l'engagement des Parties contractantes dans un tourisme plus durable.	Plan Bleu	UC, MED POL, CAR/CPD, CAR/PAP	Interreg	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	8.9; 12.4; 14.2	10,000 €	0 €	10,000 €	19,680 €	25,000 €	Ressources externes (projet Interreg Tourisme Durable)
4.2.3. Promouvoir l'entrepreneuriat durable dans le secteur de l'économie bleue, notamment par l'intégration des principes de l'économie circulaire (Expertise interne, conseils, partenariats nationaux, engagement des entreprises, formations)	a) Promotion de la durabilité des activités des entreprises portuaires et de la transition vers l'économie circulaire entre les ports et les villes côtières. b) Partenariats nationaux pour les entreprises circulaires, y compris les activités liées à l'économie bleue, établis. c) Au moins 80 entrepreneurs des secteurs de l'économie bleue ont développé et testé leurs modèles économiques. d) Au moins 8 start-up pour l'économie circulaire dans les secteurs de l'économie bleue incubées et soutenues.	CAR/CPD	Plan Bleu, REMPEC	Partenariats Nationaux de Soutien dans 8 pays de la Méditerranée	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 8.9; 12.1; 12.2; 12.4; 12.5	0 €	0 €	0 €	859,780€	0 €	EUR 159,780 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie b)-d): DG NEAR (SwitchMed II)

4.2.4. Stimuler les actions ciblées pour une transition durable et inclusive vers l'économie bleue aux niveaux régional et national (Expertise interne, consultance, consultation nationale, webinars, événements parallèles, réunions d'experts, Med Forum)	a) État d'avancement de l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue (c'est-à-dire la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, l'offshore, etc.) b) Préparation des recommandations générales sur la manière d'intégrer davantage les principes de l'économie circulaire dans certains secteurs de l'économie bleue après consultation des parties contractantes. c) Diffusion et discussion des conclusions des recommandations. d) Analyse pilote dans certains pays pour des secteurs clés sélectionnés.	CAR/CPD	ICAR/NFO, Plan Bleu et autres composantes concernées du PAM	Les parties contractantes de la CB doivent être pleinement impliquées dans le processus de préparation de l'ensemble des recommandations	**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 8.9; 12.1; 12.2; 12.4; 12.5	0 €	0 €	0 €	174,000 €	0 €	DG NEAR (SwitchMed II)
	e) Med Forum sur l'économie bleue organisé : dissémination des résultats de projets et études sectoriels sur l'Economie Bleue.	Plan Bleu	CAR/CPD	Interreg Croissance Bleue			25,000 €	5,000 €	30,000 €	39,374 €	45,000 €	pour les points (e) et (f) : Financement sécurisé par l'InterredMed Croissance Bleue
	f) Identification et promotion d'approches novatrices en matière de développement de l'aquaculture pour la mise en œuvre de la feuille de route pour une aquaculture durable		MED POL	AFD, WestMed, CIHEAM								
	g) État des lieux de l'utilisation de l'innovation numérique pour l'économie bleue ; identification des secteurs pour lesquels l'innovation numérique présente le plus gros potentiel de progrès		CAR/INFO	Interreg Tourisme durable								
4.2.5. Soutenir le développement de politiques nationales et d'actions pilotes sur la CPD et l'économie circulaire au niveau national (Expertise interne, conseils, formations/ateliers nationaux, réseau d'experts, engagement des entreprises)	a) Rationalisation de l'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue (au moins un des secteurs de la pêche ou de l'aquaculture dans deux parties contractantes).	CAR/CPD	UC et autres composantes du PAM selon le cas		**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **Possible Décision de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	8.3; 8.4; 8.9; 12.1; 12.2; 12.4; 12.5	15,000 €	15,000 €	30,000 €	636,000 €	150,000 €	
	b) Développement de politiques de CPD et d'économie circulaire (par ex. achats publics verts, politiques de produits circulaires, écolabels, etc.) Dans ce but, un soutien sera apporté à 3 parties contractantes.											
	c) Organisation d'une formation sur les modèles commerciaux circulaires au niveau régional.											DG NEAR (WES)
	d) Mise à jour et modération régulière du hub politique sur le soutien au développement des entreprises circulaires		UC et autres composantes du PAM selon le cas									DG NEAR (SwitchMed II)
	e) 1 réseau d'experts nationaux animé et maintenu actif.											

	f) 2 activités entre pairs organisées sur l'économie circulaire et la CPD (y compris le REP et les politiques de consommation durable).											
	g) 1 stratégie de capitalisation sur les initiatives de soutien aux entreprises durables développée et mise en œuvre.		UC et autres composantes du PAM selon le cas									
4.2.6. Promouvoir la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire dans les secteurs clés (Expertise interne, consultance, ateliers régionaux)	a) Organisation d'un atelier et publication d'un document axés sur les secteurs de l'eau et des eaux usées afin d'en relever les principaux défis	Plan Bleu, MED POL	CAR/CPD		**CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires**	6.5; 12.2	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
Résultat 4.3. Des instruments de gestion environnementale et économiques novateurs ont été adoptés aux fins de la protection et de l'utilisation efficace des ressources côtières et marines							**15,000 €**	**10,000 €**	**25,000 €**	**70,000 €**	**40,000 €**	
4.3.1. Soutenir les entreprises locales respectueuses de l'environnement (Expertise interne, conseil, consultation nationale)	a) Soutien financier apporté pour rendre les entreprises locales (par exemple, agriculture, tourisme, pêche) plus vertes dans la zone humide protégée du delta de Buna (Albanie), sur la base du plan de gestion préparé lors de la 1ère phase du projet.	CAR/PAP	CAR/CPD	WWF Afrique du Nord; IUCN; APAL et autorités concernées en Tunisie; NAPA et autorités concernées en Albanie	**CDP 19 Décision IG.22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025. **CDP 21 Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières. **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires.**	6.6; 8.9; 14.2	0 €	0 €	0 €	70,000 €	0 €	MAVA
	b) Propositions faites pour des modèles économiques innovants dans la zone humide de Ghar El Melh en Tunisie, et soumises pour adoption et mise en œuvre à l'organe de gouvernance compétent.											
4.3.2. Soutenir l'utilisation effective par les Parties contractantes des instruments économiques et d'autres outils en vue de la conservation de la nature et du développement durable afin de diversifier la panoplie de mesures en Méditerranée	a) Organisation d'un atelier intersectoriel sur les instruments économiques environnementaux en Méditerranée, avec partage des bonnes pratiques dans différents secteurs (climat, eau, biodiversité, pollution, pêche) ; publication d'un rapport sur les bonnes pratiques, basé sur les résultats de l'atelier et complété par un expert invité	Plan Bleu	CAR/ASP, MED POL, CAR/CPD	OECD	**CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	Transversale, notamment ODD 8, 9, 11, 12, 14	15,000 €	10,000 €	25,000 €	0 €	40,000 €	
	b) Publication sur l'applicabilité des outils de servitude foncière dans différents cadres juridiques méditerranéens, sur la base d'une analyse bibliographique											

(Expertise interne, consultance, atelier régional, publication)	c) Rapport régional sur les subventions nuisibles à l'environnement, en collaboration avec l'OCDE											
Résultat 4.4. Les mesures définies dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée sont appliquées au niveau régional et par toutes les Parties contractantes dans les zones relevant de leur juridiction afin de veiller à la sécurité des activités offshore et de réduire leur incidence potentielle sur le milieu marin et ses écosystèmes							**95,000 €**	**55,000 €**	**150,000 €**	**0 €**	**0 €**	
4.4.1. Mettre en œuvre les principales actions ciblées du Plan d'action offshore. (Expertise interne, conseils, formations en ligne, réunions régionales (OFOG)).	a) Finalisation de l'examen des critères, règles et procédures communs pour l'enlèvement des installations et des aspects financiers connexes par le Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG). b) Organisation de formations en ligne sur les thèmes de l'Annexe 2 du Plan d'action pour la Méditerranée à définir dans le cadre de la Réunion OFOG 2021. c) Organisation et tenue de la Réunion du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG) ; examen de la mise en œuvre du Protocole offshore ; partage des meilleures pratiques et des derniers développements pertinents	REMPEC	UC	IOGP	**CDP 19 Décision IG.22/3** Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol **CDP 21 Décision IG.24/9** Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes : (a) Normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage, (b) Normes et lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur les Annexes Offshore et les lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental**	9.4; 14.2	95,000 €	55,000 €	150,000 €			Il existe un fort besoin de soutenir la mise en œuvre des activités liées au Protocole Offshore, compte tenu de la croissance de ce secteur en Méditerranée.
TOTAL							***310,000 €***	***185,000 €***	***495,000 €***	***2,394,054 €***	***410,000 €***	

Programme SMT 4	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non-obtenus pour 2022-2023**	
UC	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**100,000 €**	
MED POL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	

REMPEC	**95,000 €**	**55,000 €**	**150,000 €**	**0 €**	**0 €**	
Plan Bleu	**50,000 €**	**15,000 €**	**65,000 €**	**59,054 €**	**160,000 €**	
CAR/ASP	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/PAP	**150,000 €**	**100,000 €**	**250,000 €**	**825,000 €**	**0 €**	
CAR/INFO	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/CPD	**15,000 €**	**15,000 €**	**30,000 €**	**1,669,780€**	**150,000 €**	
TOTAL	***310,000 €***	***185,000 €***	***495,000 €***	***2,553,834 €***	***410,000 €***	

Résultats	310,000 €	185,000 €	495,000 €	2,553,8342€	410,000 €	
Produits	310,000 €	185,000 €	495,000 €	2,553,8342€	410,000 €	

Programme SMT 5 : Gouvernance (Programme fondamental)

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD[1]	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la CdP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national.							**52,000 €**	**25,000 €**	**77,000 €**	**264,540 €**	**0 €**	
5.1.1 Renforcer l'action des Parties contractantes en vue de se conformer aux obligations juridiquement contraignantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Expertise interne, consultation, assistance technique nationale, réunion régionale)	a) Des progrès ont été réalisés dans la ratification des Protocoles de la Convention de Barcelone ; des services de facilitation et/ou une assistance technique sont fournis sur demande.	UC	Composantes du PAM	Parties contractantes participantes et leurs autorités et institutions compétentes	**CDP 15** **Décision IG.17/5 -** Document sur la gouvernance **CDP 18** **Décision IG.21/1** relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations **CDP 20** **Décision IG.23/1** Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles **CDP 21** **Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	MedProgramme
	b) Impacts de la ratification/mise en œuvre du Protocole GIZC analysés dans trois PC (Egypte, Liban, Maroc). c) Cadre juridique national analysé en relation avec les obligations du Protocole GIZC dans deux PC (Algérie et Tunisie).	CAR/PAP, UC					0 €	0 €	0 €	110,000 €	0 €	
	d) Les Parties contractantes ont élaboré des politiques, des mesures législatives et des mécanismes nationaux en vue d'appliquer et de faire respecter les Protocoles de la Convention de Barcelone. e) Les Parties contractantes reçoivent une assistance technique dans le cadre de leurs efforts visant à élaborer des stratégies nationales et des cadres réglementaires conformes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.	UC, Comité de respect des obligations	Composantes du PAM (MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP, REMPEC)	Accords multilatéraux relatifs à l'environnement, PNUE			7,000 €	8,000 €	15,000 €	0 €	0 €	
	f) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles a été évalué ; les réalisations et les enjeux ont été recensés. g) Une assistance coordonnée est fournie pour remédier aux difficultés de mise en œuvre ou aux éventuelles situations de non-conformité.		Toutes les Composantes du PAM	PNUE								
	h) L'état d'avancement de la mise en œuvre des lignes directrices 2009 du PAM en matière de responsabilité et d'indemnisation a été évalué et les meilleures pratiques ont été partagées.		Plan Bleu, CAR/CPD et autres Composantes du PAM	Membres de la CMDD, partenaires du PAM								

5.1.2. Faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et de l'IMAP conformément à l'évolution de la situation aux niveaux régional et mondial (Expertise interne, consultance, réunions régionales sur la gouvernance consacrées à l'EcAp/l'IMAP)	a) La mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique a été évaluée. Les lacunes et les besoins propres à chacune des étapes de la feuille de route ont été cernés et rapprochés à la vision et aux objectifs tout en tenant compte des dernières évolutions aux niveaux mondial et régional. b) Une nouvelle feuille de route ou une feuille de route actualisée pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique et la réalisation du BEE au-delà de 2023 a été préparée pour examen par les organes directeurs de l'EcAp/IMAP. c) Grâce à l'expérience acquise dans le cadre de la préparation du QSR MED 2023, une nouvelle proposition vise à poursuivre le développement de l'IMAP en l'assortissant de nouvelles fonctionnalités. d) La mise en œuvre coordonnée de l'IMAP est assurée par les réunions du groupe de travail sur l'IMAP/EcAp et des CORMONs et, le cas échéant, des groupes de travail en ligne.	UC	Toutes les Composantes du PAM	Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, DCSMM de l'UE, CGPM, ACCOBAMS, UICN, AIEA, AEE, BRSC, OMI, FEM, UpM, Programme pour les mers régionales du PNUE, travaux du Programme pour les mers régionales du PNUE concernant les indicateurs, évaluations mondiales, OSPAR, HELCOM, Commission de la mer Noire	**CDP 15** **Décision IG.17/6** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 17** **Décision IG.20/4** Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique **CDP 18** **Décision IG.21/3** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles **CDP 19** **Décision IG.22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14 ; ODD 6, 12 et 13 dans une moindre mesure	0 €	0 €	0 €	91,300 €	0 €	EUR 91,300 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
5.1.3. Veiller à ce que les Parties contractantes se conforment aux protocoles adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone en matière de surveillance et de signalements (Expertise interne, assistance nationale).	a) sensibilisation et assistance dispensée concernant l'obligation de présenter des rapports en vertu du Protocole « Prévention et situations critiques » et des Conventions connexes de l'OMI b) Maintien et mise à jour par toutes les PC du BCR, du Profil de pays REMPEC, du MEDGIS-MAR et du Système d'information MENELAS.	REMPEC	UC, CAR/INFO	OMI	**CDP 15** **Décision IG.17/5** Document sur la gouvernance **CDP 18** **Décision IG.21/1** relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations **CDP 18 Décision IG.21/9** relative à l'établissement d'un	Toutes les cibles de l'ODD 14	20,000 €	7,000 €	27,000 €			

	c) Système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée établi et sensibilisation à son utilisation				réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone							
5.1.4. Établir un cadre pour évaluer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et leur contribution aux BEE, SMDD et ODD (Expertise interne, consultance, revue de la littérature, ateliers)	a) Un cadre conceptuel établi pour examiner les liens entre les objectifs écologiques de l'IMAP, les indicateurs de la SMDD et les indicateurs des ODD.	Plan Bleu	UC		**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 20 Décision IG.23/4** Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	Transversale notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	20,000 €	5,000 €	25,000 €	25,000 €	0 €	
	b) Définition et évaluation initiale des indicateurs juridiques par le biais d'une analyse documentaire et d'ateliers, en vue d'être pris en compte par les Parties pour compléter le jeu actuel d'indicateurs de la SMDD		UC	Institut Francophonie pour Dévelt Durable, CIDCE, UICN, MEPIELAN								FEM MedProgramme 2.1
5.1.5. Garantir la mise en œuvre de la Politique des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, national (Expertise interne, consultance, missions et ateliers nationaux)	a) Document sur la Politique des données du PAM mis à jour avec les annexes opérationnelle liées aux différents flux de données (BCRS, IMAP, NBB, etc.).	CAR/INFO	UC	PNUE	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/2** – Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	5,000 €	5,000 €	10,000 €	38,240€	0 €	EUR 34,240 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie EcAp Med III (4,600 USD)
	b) Renforcement des capacités des Parties contractantes pour implémenter la Politique des données à travers des missions dans les pays et des workshops nationaux.		Composantes du PAM	AEE								
	c) les principes de la Politique des données du PAM appliqués pour le suivi de la collecte de données dans les pays (c'est-à-dire par thèmes).		Composantes du PAM	PNUE, AEE								
Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques							**359,000 €**	**991,000 €**	**1,350,000 €**	**2,146,900€**	**183,000 €**	
5.2.1. Mener à bien la CdP 23 du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone (Expertise interne, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de réunion, manifestations parallèles, modalités de déplacement)	a) La déclaration et les décisions de la CdP 23, y compris le Programme de travail pour 2024-2025, ont été examinées et adoptées. Les Parties contractantes ont également étudié les recommandations du Comité de respect des obligations et de la Commission méditerranéenne sur le développement durable.	UC	MED POL, CARs	Pays hôte, Parties contractantes, partenaires du PAM	**CDP 15** **Décision IG.17/5** Document sur la gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	330,000 €	330,000 €	0 €	60,000 €	
	b) Les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2022-2023 ont été examinés et reconnus.											
	c) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles a été évalué. d) La visibilité et le rayonnement du PAM ont été renforcés.											

5.2.2. Mener à bien la 20e réunion de la CMDD (Expertise interne, consultation, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu, modalités de déplacement, réunions régionales)	a) La 20e réunion de la CMDD a été fructueuse ; les partenariats pour le développement durable en Méditerranée ont été renforcés. b) La réunion de la CMDD a été organisée avec les partenaires, des contributions ont été fournies aux Parties contractantes en vue de la CdP 23. c) 2 réunions du comité directeur de la CMDD ont été organisées, dont au moins une en personne.	UC	Plan Bleu, CAR/CPD et autres Composantes du PAM	Membres de la CMDD, partenaires du PAM	**Décision IG.17/5 de la CdP 15 -** Document sur la gouvernance	Transversale, notamment sur les ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17	70,000 €	60,000 €	130,000 €	0 €	30,000 €	
5.2.3. Mener à bien les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, Points focaux du PAM, Groupe de coordination de l'EcAp et Points focaux thématiques/des composantes). (Expertise interne, services de conférence, modalités de déplacement)	a) Les 92e, 93e et 94e réunions du Bureau ainsi qu'une réunion du Bureau organisée la veille de la CdP 23 se sont tenues avec succès. b) L'état d'avancement de la mise en œuvre du PdT du PAM pour 2022-2023 a été évalué tous les six mois. c) Des orientations ont été fournies au Secrétariat et aux Parties contractantes sur des questions spécifiques. d) Les principales orientations du nouveau PdT pour 2024-2025 ont été définies.	UC	Toutes les Composantes du PAM	PNUE, AME, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	**CDP 15** **Décision IG.17/5 -** Document sur la gouvernance **CDP 16** **Décision IG.19/5 -** Mandats des composantes du PAM **CDP 19** **Décision IG.22/17 -** Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD **CDP 18** **Décision IG.21/3-** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles **CDP 18** **Décision IG.21/15 -** Règlement, règles et procédures financiers pour les Parties contractantes, les organes subsidiaires et le Secrétariat de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	67,000 €	33,000 €	100,000 €	0 €	0 €	
	e) La réunion des Points focaux du PAM a été précédée par celle des Points focaux des composantes/thématiques du PAM et suivie de réunions du Groupe de coordination de l'EcAp. f) L'état d'avancement de la mise en œuvre du PdT a été examiné, de même que la mise en œuvre de la feuille de route pour l'EcAp et d'autres décisions connexes de la CdP. g) Les projets de décisions de la CdP 23 ont été examinés et négociés, le PdT et le budget ont été examinés, etc. h) Les produits techniques des composantes du PAM ont été examinés lors des réunions des Points focaux des composantes. i) Des sessions intégrées ont été organisées selon une approche thématique.	UC					0 €	120,000 €	120,000 €			
		MED POL					0 €	50,000 €	50,000 €			
		REMPEC					0 €	63,000 €	63,000 €			
		CAR/ASP					10,000 €	55,000 €	65,000 €			
		CAR/PAP					0 €	40,000 €	40,000 €			
		Plan Bleu					0 €	40,000 €	40,000 €			
		CAR/INFO					0 €	35,000 €	35,000 €			
		CAR/CPD					0 €	15,000 €	15,000 €			
5.2.4. Organiser les réunions du Comité de respect des obligations (Expertise interne, services de conférence, modalités de déplacement)	a) Deux réunions du Comité de respect des obligations ont été organisées avec succès ; les situations de non-conformité ont été traitées et portées à l'attention de la CdP 23. b) Un dialogue et des sessions conjointes éventuelles ont été organisés avec les Comités de respect des obligations mis en place dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement.	UC, Comité de respect des obligations	MEDPOL, CARs	Comités de respect des obligations mis en place dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents	**CDP 15** **Décision IG.17/5 -** Document sur la gouvernance **CDP 18** **Décision IG.21/1 -** relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 16.3, 17.14 ; ODD 6, 12, 13 dans une moindre mesure	65,000 €	50,000 €	115,000 €			

	c) Développement des procédures et mécanismes de conformité avec des éléments supplémentaires afin de maximiser leur utilisation effective et leur impact, par le biais de l'établissement et la réunion en ligne d'un groupe de travail spécifique composé des Parties contractantes intéressées.				membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations							
5.2.5. Renforcer le cadre d'élaboration des programmes du PAM axé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations (Expertise interne, consultance, réunions du groupe de travail du PAM, réunions régionales et internationales)	a) Une méthodologie/un outil de suivi et d'évaluation des indicateurs et des objectifs de la SMT et du PdT a été élaboré ; l'intégration/les liens avec d'autres ensembles d'indicateurs et d'objectifs du PAM ont été évalués.	UC	Toutes les Composantes du PAM	GRID, HELCOM, OSPAR	**Décision IG.17/5 de la CDP 15** - Document sur la gouvernance **CDP 16 Décision IG.19/5 -** Mandates of the Components of MAP**CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	97,000 €	90,000 €	187,000 €	2,100,900 €	13,000 €	EUR 220,900 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie Des fonds externes ont été obtenus pour la gestion des projets (285,000 USD IMAP MPA, 224,000 USD ML MED II, 307,000 ECAP MED III, 1,473,000 USD MedProgramme)
	b) La stratégie de mobilisation des ressources a été actualisée ; de nouvelles notes conceptuelles de projet ont été élaborées.		Toutes les Composantes du PAM	GRID, HELCOM, OSPAR								
	c) Les projets financés par des sources externes ont été mis en œuvre efficacement et en coordination avec le PdT.		Toutes les Composantes du PAM	FEM, CE, BEI, BERD, UNESCO-PHI, GWP Med, WWF Méditerranée, UICN Med, FAO, CGPM								
	d) La mise en œuvre des opérations et des réunions/manifestations du PAM répond à un ensemble de pratiques durables (réunions sans papier, calcul des émissions de CO_2, etc.) ; des réunions des groupes de travail de l'Unité de coordination et des réunions opérationnelles et/ou d'équipe de chaque composante du PAM ont été organisées ; les capacités du personnel ont été renforcées.		Toutes les Composantes du PAM	AME, agences des Nations Unies, milieu universitaire, ONG								
	e) Des activités en faveur de l'intégration de la dimension de genre ont été lancées dans le cadre du MedProgramme (Analyse diagnostique transfrontalière, secteur des eaux usées dans des pays spécifiques ; lancement de campagnes de sensibilisation sur le rôle des femmes dans la gestion des zones côtières ; garantir l'intégration de la dimension de genre dans l'approche relative au nexus), du projet EcAp MED III, du projet MED II sur les déchets marins et du projet IMAP MPA.		Toutes les Composantes du PAM	BEI, BERD, UNESCO-PHI, GWP Med, UICN Med, WWF Med		5.5; 5.a; 5.b; 5.c						
	f) Organisation de réunions régionales de décideurs politiques et de conférences de bailleurs ciblant le PASBIO post-2020 et la Stratégie régionale post-2020 pour les AMP et les AMCEZ en Méditerranée.	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, REMPEC, Plan Bleu	Les acteurs mondiaux et régionaux concernés (c'est-à-dire SCDB, FAO CGPM, UNFCCC, UICN, OMI, ONU-Océans, COI de l'UNESCO, IPBES, etc.) et les bailleurs multilatéraux et bilatéraux internationaux et régionaux concernés, y compris les fondations privées		Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	25,000 €	10,000 €	35,000 €	6,000 €	40,000 €	
5.2.6. Étendre l'application de l'approche fondée sur la confiance du public aux activités lancées au titre de la Convention de Barcelone et aux politiques du PAM (Expertise interne, ateliers régionaux d'experts, publications)	a) Le PAM a défini un programme en vue d'appliquer l'approche fondée sur la confiance du public à la prise de décisions en matière de gouvernance durable du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. b) Un rapport a été publié pour examen par la CMDD et le Comité de respect des obligations.	UC	TBC	Centre MEPIELAN/Université de Panteion, Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), CMDD, Comité de	**CDP 15** **Décision IG.17/5 -** Document sur la gouvernance **CDP 18** **Décision IG.21/1 -** relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	40,000 €	

				respect des obligations, Partenaires du PAM	membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations **CDP 19 Décision IG.22/17** - Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD							
5.2.7. Organiser les réunions des Correspondants du PAS BIO (Expertise interne, réunions régionales)	a) Deux rapports de réunion des Correspondants nationaux PAS BIO (une réunion présentielle en 2022 ; une réunion virtuelle en 2023)	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PC (Points focaux de l'ASP/DB, Correspondants du PAS BIO	**CDP 15 Décision IG.17/5** - Document sur la gouvernance **CDP 16 Décision IG.19/5** - Mandats des composantes du PAM **CDP 21 Décision IG. 24/7** - Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée **CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance	14.2; 14.5; 17.14	25,000 €	0 €	25,000 €			
5.2.8. Mettre en place et renforcer les cadres de coordination interministérielle au niveau national (Expertise interne, missions dans les pays, assistance au niveau national)	a) Des comités directeurs de l'IMAP ont été mis en place et rendus opérationnels sur le territoire de plusieurs Parties contractantes.	UC	Toutes les Composantes du PAM	Parties contractantes participantes et leurs autorités et institutions compétentes	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	b) CIM pour la GIZC établies et fonctionnelles dans quatre PC (BH, Egypte, Liban et Tunisie).	CAR/PAP	UC	PC, GWP Med, IHP-UNESCO		Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	40,000 €	0 €	MedProgramme
Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone							**3,000 €**	**7,000 €**	**10,000 €**	**0 €**	**80,000 €**	

5.3.1. Renforcer davantage et pérenniser le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) (Expertise interne, consultance, ateliers, événements parallèles, publication)	a) Processus d'examen par les pairs étendu à 2 ou 3 Parties contractantes supplémentaires b) Méthodologie SIMPEER mise à jour, sur la base des enseignements tirés des exercices précédents, en coopération avec les organisations et processus internationaux pertinents (OCDE, UNECE, HLPF); publication et organisation d'événements parallèles.	Plan Bleu	UC	UNDESA - HPLF, OCDE, UNECA, UNECE, UNESCWA, EPLO, Membres de la CMDD et partenaires du PAM	**CDP 21 Décision IG.24/3** - Mise en œuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016–2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	Transversale notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	0 €	0 €	0 €	0 €	70,000 €	
5.3.2. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial Post 2020 pour la mise en œuvre de PAS BIO (Expertise interne, sessions de travail avec les institutions partenaires, réunions régionales et conférences de bailleurs)	a) Des échanges de travail efficaces avec les institutions mondiales pertinentes pour la mise en œuvre des actions du PASBIO post 2020 relatives à leurs prérogatives sont assurées. b) Rapports des sessions de travail célébrées avec chaque institution concernée ; liste des actions coordonnées bilatéralement convenues avec des échéanciers indicatifs.	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, REMPEC, Plan Bleu	PC concernées, SCDB, FAO CGPM, CCNUCC, UICN, OMI, ONU-Océans, COI de l'UNESCO, IPBES	**Possible Décision de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	14.2; 14.5; 17.14	3,000 €	7,000 €	10,000 €		10,000 €	
5.3.3. Renforcer la coopération en matière d'établissement de rapports conjoints dans le cadre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Expertise interne, formations nationales, jumelages)	a) Des mécanismes visant à promouvoir l'entraide avec d'autres instruments internationaux pertinents dans le domaine de l'établissement de rapports ont été mis au point. b) Une aide à l'établissement de rapports est fournie au niveau national (par exemple, modules d'établissement de rapports en ligne, approche de jumelage).	UC	CARs, MED POL	Accords multilatéraux relatifs à l'environnement	**Décision IG.17/5 de la CDP 15 -** Document sur la gouvernance **Décision IG.23/1 de la CdP 20 -** Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique, ont été renforcés.							**88,000 €**	**28,000 €**	**116,000 €**	**68,970 €**	**25,000 €**	
5.4.1. Promouvoir le dialogue et une participation accrue des organisations et partenaires aux niveaux mondial et régional (Expertise interne, partenariats, coopération bilatérale, mobilisation du secteur privé)	a) Le rôle de chef de file du PAM dans les domaines existants et nouveaux a été défini et renforcé. b) De nouveaux domaines de coopération ont été recensés et ajoutés aux programmes de coopération bilatérale existants : Focus CGPM, Union pour la Méditerranée (UpM), organisations liées à la biodiversité, déchets marins. c) Coopération lancée avec de nouvelles institutions partenaires, y compris le secteur privé.	UC	CARs, MED POL	Organisations internationales et régionales, secteur privé/donateurs, PNUE, Accords multilatéraux relatifs à l'environnement, Parties contractantes	**CDP 16** **Décision IG.19/6 -** Coopération et partenariat PAM/société civile	17.17	0 €	0 €	0 €	3,000 €	0 €	ML Med II (3,400 USD)
5.4.2. Renforcer la participation et la contribution de la société civile et du secteur privé aux travaux du système MAP/Convention de Barcelone (Expertise interne, soutien à la participation aux réunions du MAP, tables rondes)	a) La politique du PAM en matière de partenariats a été actualisée et notamment assortie d'un mécanisme ou d'une stratégie sur la participation des organisations de la société civile. b) Le PAM a attiré de nouveaux partenaires et renouvelé ses partenaires actuels ; Mobilisation accrue des partenaires du PAM dans l'élaboration et la mise en œuvre des	UC	CARs, MED POL	Partenaires du PAM, ONG, Parties contractantes	**CDP 16 Décision IG.19/6 -** Coopération et partenariat PAM/société civile	17.17	18,000 €	5,000 €	23,000 €	0 €	0 €	

	politiques.											
	c) Tenue de tables rondes annuelles (en parallèle avec d'autres réunions).											
	d) Un plan d'action global a été mis en œuvre, y compris la stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective et durable du Plan d'action offshore pour la Méditerranée (2016-2024)	UC, REMPEC										
5.4.3. Renforcer les réseaux d'interface science-politique et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système du PAM Convention de Barcelone (Expertise interne, consultance, action(s) pilote, événements / ateliers thématiques nationaux)	a) Révision de la structure institutionnelle du MedECC, y compris les termes de référence du comité de pilotage ; accord sur la gouvernance, y compris le Plan Bleu fonctionnant en tant que Secrétariat du MedECC	Plan Bleu	UC	MedECC, UpM	**CDP 18 Décision IG.21/**3 relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 19 Décision IG. 22/**7 Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 20 Décision IG.23/6 -** Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée **CDP 21 Décision IG.24/**4 Études d'évaluation	17.17			0 €	37,000 €		EcAp Med III (45,500 USD)
	b) Réseaux/hubs thématiques nationaux d'interface science-politique IMAP établis dans deux pays.	Plan Bleu, UC	Toutes les Composantes du PAM, Groupe de travail d'IMAP				15,000 €		15,000 €		25,000 €	15,000 de l'EcapMed III
	b) Un accord de partenariat a été signé avec des institutions scientifiques en vue d'appuyer l'évaluation intégrée du bon état écologique. c) Une plateforme de l'interface science-politique a été créée pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP aux niveaux national et régional.	UC	Toutes les Composantes du PAM, Groupe de travail d'IMAP	Institutions scientifiques ; UNESCO ; COI ; CNR					0 €			
	e) Le Plan de travail conjoint AEE-PNUE/PAM pour 2022-2027 a été mis en œuvre (principaux domaines de coopération : construire une base de connaissances renforcée ; répondre aux priorités politiques ; soutenir la transformation numérique ; assurer la coordination de la mise en réseau, de la communication et de l'interaction avec les parties prenantes).		CAR/INFO, MED POL, Plan Bleu, CAR/PAP	EEA, Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET), ETC, H2020, DG NEAR								
5.4.4. Promouvoir le titre de Partenaire du Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés "Partenaires des Plans d'action régionaux" (Expertise interne, conseils)	a) Élaboration des conditions et des critères d'attribution des titres de Partenaires des Plans d'action régionaux. b) Suivi du processus du Forum des AMP méditerranéennes et de la feuille de route du Forum des AMP méditerranéennes post-2020.	CAR/ASP	UC, les CAR concernés	Partenaires du RAP, MedPAN, Partenaires du CAR/ASP	**CDP 16 Décision IG.19/6 -** Coopération et partenariat PAM/société civile	14.2; 14.5; 17.17	5,000 €	5,000 €	10,000 €			

5.4.5. Mettre en œuvre les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Expertise interne, conseils, assistance nationale, réunions régionales).	a) Élaboration et mise en œuvre de – au maximum - six (6) Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) en tenant compte de la pollution, de la biodiversité et des ENI, ainsi que des aspects liés au changement climatique.	REMPEC	UC	OMI, AESM, UpM, Initiative Ouest-Med	**Décision éventuelle de la CdP 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'Action**	ODD 3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17, notamment 12.4; 14.1	50,000 €	18,000 €	68,000 €	28,970 €	0 €	EUR 28,970 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Réalisation d'un examen biennal de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031). c) Réunion thématique des correspondants du REMPEC tenue à cette fin au cours de la première année de l'exercice biennal. d) Élaboration de recommandations sur la voie à suivre.		UC	OMI, AESM, UpM, Initiative Ouest-Med								
Résultat 5.5. Des approches coordonnées sont appliquées pour renforcer la capacité des institutions publiques à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles							**37,000 €**	**27,000 €**	**64,000 €**	**50,000 €**	**62,000 €**	
5.5.1. Renforcer les cadres de gouvernance nationaux relatifs à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Expertise interne, partenariats)	a) Des formations de courte durée liées à l'application et au respect de la Convention et ses Protocoles ont été conçus et mis en place dans des universités et autres institutions de formation.	UC	MED POL, CARs	Accords multilatéraux relatifs à l'environnement, PNUE, Institutions académiques, Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (InforMea)	**CDP 19 Décision IG.22/**2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **CDP 16 Décision IG.19/6 -** Coopération et partenariat PAM/société civile	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €		22,000 €	
5.5.2. Elaboration de propositions de financement pour appuyer les institutions des Parties à la mise en œuvre initiale du PASBIO post-2020 (Expertise interne, conseils, conférence, propositions de projets)	a) 4+ ans de concepts de projets et de propositions complètes aux plans régional/sous-régional pour les actions stratégiques prioritaires clés du PASBIO post-2020.	CAR/ASP	UC / Autres CAR selon la thématique	Bailleurs publics et privés, SCDB, FAO	**CDP 20 Décision IG.23/5 :** Stratégie de mobilisation des ressources actualisée **CDP 20 Décision IG.23/9** Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne **CDP 21 Décision IG24/07 -** Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins	14.2; 14.5; 17.14	20,000 €	20,000 €	40,000 €		40,000 €	
	b) Organisation d'une conférence sur le financement de la biodiversité en Méditerranée impliquant des bailleurs publics et privés et des décideurs politiques.											b- Externe (fondation MAVA) en cours de négociation
	c) Fonds externes obtenus pour appuyer la mise en œuvre d'au moins 2 ou 3 priorités régionales clés du PASBIO post-2020.											

					benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée **Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020 SAP BIO**							
5.5.3. Renforcer les capacités en matière de GIZC, de PEM et de CC (Expertise interne, consultants, formations sous-régionales)	a) Matériel éducatif mis à jour pour les éditions anglaise et française de la formation virtuelle MedOpen b) Deux sessions de la formation avancée MedOpen organisées. c) Trois ateliers sous régionaux présentiels organisés en soutien à la mise en œuvre du Protocole GIZC.	CAR/PAP		PC et leurs institutions académiques PC, IOC-UNESCO	**CDP 20 Décision IG.23/7 -** Mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin **CDP 21 Décision IG.24/5 -** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Toutes les cibles de l'ODD 14; cible 17.14	17,000 € 7,000 €	7,000 € 24,000 €	24,000 € 50,000 €	50,000 € 0 €	0 €	MedProgramme MedProgramme
TOTAL							***539,000 €***	***1,078,000 €***	***1,617,000 €***	***2,530,410 €***	***350,000 €***	

Programme SMT 5	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non-obtenus pour 2022-2023**	
UC	**324,000 €**	**696,000 €**	**1,020,000 €**	**2,195,200 €**	**165,000 €**	
MED POL	**0 €**	**50,000 €**	**50,000 €**	**0 €**	**0 €**	
REMPEC	**70,000 €**	**88,000 €**	**158,000 €**	**28,970 €**	**0 €**	
Plan Bleu	**35,000 €**	**45,000 €**	**80,000 €**	**62,000 €**	**95,000 €**	
CAR/ASP	**88,000 €**	**97,000 €**	**185,000 €**	**6,000 €**	**90,000 €**	
CAR/PAP	**17,000 €**	**47,000 €**	**64,000 €**	**200,000 €**	**0 €**	
CAR/INFO	**5,000 €**	**40,000 €**	**45,000 €**	**38,240 €**	**0 €**	
CAR/CPD	**0 €**	**15,000 €**	**15,000 €**	**0 €**	**0 €**	
TOTAL	***539,000 €***	***1,078,000 €***	***1,617,000 €***	***2,530,410€***	***350,0000 €***	

Résultats	539,000 €	1,078,000 €	1,617,000 €	2,530,410€	350,000 €	
Produits	539,000 €	1,078,000 €	1,617,000 €	2,530,410€	350,000 €	

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée (Programme catalyseur)

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD[1]	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes.							**55,000 €**	**35,000 €**	**90,000 €**	**737,000 €**	**20,000 €**	
6.1.1. Soutenir la transition vers un Futur durable et inclusif en région méditerranéenne pour 2050 et mieux reconstruire en utilisant la prospective stratégique participative (Expertise interne, consultance, publication, boîte à outils, soutien technique national, pilote(s))	a) Modules MED 2050 sur les scénarios et chemins de transition : finalisation, publication et diffusion auprès des parties contractantes des messages clé et de leur prise en compte dans la SMDD	Plan Bleu	UC, toutes les Composantes du PAM	AEE ; UICN ; WWF ; Université d'Aix-Marseille, Bari et Naples ; Université Polytechnique Mohamed VI, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, MedECC.	**CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	Transversal notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	55,000 €	35,000 €	90,000 €	40,000 €	20,000 €	
	b) Élaboration d'une boîte à outils MED 2050, incluant les bonnes pratiques, en soutien à la prise de décision ; diffusion de MED 2050 aux niveaux national/infranational/des bassins versants : pilote(s) ; en relation avec les ISP nationaux/locaux		UC	Région Sud, MTES, ABH Moulouya (Morocco)								Région Sud, AFD, Fondation de France
	c) Création de partenariats par le biais d'un réseau d'instituts de prospective méditerranéens sur la base de MED 2050, et travaux de suivi		UC									
	d) Soutenir une Partie contractante pour l'évaluation des politiques nationales vis-à-vis des futurs possibles (future-proofing) (2023)		UC	1 Partie contractante à titre volontaire								
6.1.2. Préparer l'analyse diagnostique transfrontalière pour la mer Méditerranée (Expertise interne, conseil)	a) La méthodologie de l'analyse diagnostique transfrontalière a été élaborée ; les problèmes transfrontaliers prioritaires ont été cernés en Méditerranée ; les caractéristiques socio-économiques ont été évaluées.	UC, MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP (y compris CAR/ASP, Plan Bleu, CAR/INFO)	Laboratoires/autorités nationales compétentes de l'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organismes techniques chargés de l'application de la DCSMM de l'UE ;	**CdP 10 : UNEP(OCA)/MED IG.11/10** Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre	14.a			0 €	697,000 €		Sous-projet du MedProgramme 1.1 (850,000 USD)
Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface science-politique et le processus de prise de décisions.							**173,000 €**	**175,000 €**	**348,000 €**	**1,636,679 €**	**60,000 €**	

6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et fournir des données de qualité assurée. (Expertise interne, conseils, Groupe de réflexion de l'IMAP, assistance et formations nationales)	a) Appui technique et financier fourni au cluster cote et hydrographie d'IMAP pour au moins 7 pays, en relation avec l'IC 16, y compris la qualité des données et la soumission de rapports au travers le système d'information IMAP. b) Feuilles nationales d'évaluation développées pour des indicateurs sélectionnés. c) Méthodologie développée et évaluation initiale réalisée pour l'IC 15	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Laboratoires/autorités nationaux compétents pour l'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; Organes techniques de la DCSMM de l'UE	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 17 Décision IG.20/4** - Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM: objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique **CDP 18 Décision IG.21/3** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 19 Décision IG.** 22/7 Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	14.1; 14.a	30,000 €	0 €	30,000 €	48,000 €	0 €	ECAP MED III (58,000 USD)
	d). Soutien technique et financier fourni dans au moins 10 pays pour soutenir le composant de l'IMAP sur la pollution et les déchets marins afin d'assurer la fourniture de données de qualité garantie, ainsi que leur rapport en utilisant le système d'information de l'IMAP	MED POL					30,000 €	20,000 €	50,000 €	374,130 €	0 €	EUR 114,130 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie ECAP MED III, IMAP-MPA, ML MED II (317,000 USD)
	e) Un appui technique et financier est fourni pour la mise en œuvre de programmes conjoints spécifiques de surveillance de la biodiversité et de la pollution dans les AMP et dans les zones à forte pression, y compris la fourniture de données de qualité, ainsi que pour l'établissement de rapports nationaux à l'aide du système d'information IMAP. Fiches d'évaluation nationales élaborées pour des indicateurs sélectionnés.	CAR/ASP					5,000 €	5,000 €	10,000 €	437,240 €	30,000 €	EUR 34,240 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie ECAP MED III, IMAP-MPA, ML MED II (492,391 USD)
	f) Mise en œuvre d'un programme conjoint de suivi et d'évaluation des espèces non indigènes (ENI) à l'échelle nationale et sous-régionale et communication des résultats par le biais du système d'information de l'IMAP ; appui à l'évaluation de base des ENI aux plans national, sous-régional et régional ; élaboration de fiches d'évaluation nationales pour les indicateurs sélectionnés.											
6.2.2. Améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP : Axer sur les critères et seuils d'évaluation (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, ICC 25) (Expertise interne, conseils, Groupe de réflexion de l'IMAP, CORMON)	a) Critères d'évaluation définis et discutés par les CORMON sur la biodiversité pour un certain nombre d'Indicateurs communs, y compris les habitats pélagiques. b) Échelles d'évaluation définies pour un certain nombre d'Indicateurs communs, y compris les habitats pélagiques. c) Évaluations sous-régionales de référence effectuées pour les ENI.	CAR/ASP	Groupe de travail de l'IMAP, Plan Bleu, CAR/INFO	Laboratoires/autori-tés nationaux compétents en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE ;	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée **CDP 17 Décision IG.20/4** Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche	14.1; 14.a	5,000 €	5,000 €	10,000 €	112,410 €		EUR 11,410 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie ECAP MED III, IMAP-MPA, ML MED II (123,789 USD)
	d) Critères d'évaluation pour l'IC 16 définis et soumis à CORMON Côte et Hydrographie. e) Échelles d'évaluation définies pour un certain nombre d'indicateurs communs. f) Méthodologie et évaluation sous-régionale de base pour l'IC 16 et l'ICC 25.	CAR/PAP	CAR/INFO	ONEDD, EEAA, IOLR, CNRS, EGA, MMEMWE, APAL, FEM		14.2; 14.a			0 €	57,000 €		ECAP MED III

	g) Mise à jour/nouvelle échelle de surveillance et d'évaluation proposée pour les indicateurs communs obligatoires, le cas échéant (Objectifs écologiques 5, 9, 10). h) Préparation d'un atlas de système d'information géographique (SIG) pour les échelles de surveillance et les échelles d'évaluation, à intégrer dans le système d'information IMAP. i) La méthodologie IMAP sur les évaluations intégrées a été ajustée et développée. j) Les propositions de mise à niveau de l'IMAP ont été discutées lors de la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) sur la pollution et les déchets et lors de la réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (EcAp CG). k) Poursuite de l'élaboration de critères et de seuils d'évaluation pour les indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 18, 22 et 23, si possible également au niveau sous-régional, en fonction des données disponibles	MED POL			écosystémique **CDP 18 Décision IG.21/3** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation		50,000 €	50,000 €	100,000 €	38,000 €	30,000 €	ECAP MED III (47,000 USD)
	l) Une proposition relative à la mise en place d'échelles d'évaluation intégrées a été élaborée le cas échéant dans les différents groupes.	UC	Groupe de travail de l'IMAP	DCSMM de l'UE, AEE, OSPAR, Programme pour les mers régionales du PNUE		14.2; 14.a	0 €	0 €	0 €	57,060 €		EUR 57,060 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
6.2.3. Poursuivre le développement des indicateurs communs de l'IMAP (Expertise interne, consultance, groupe de travail sur l'IMAP, CORMON)	a) Les propositions d'indicateurs communs ont été évaluées en vue de leur inclusion éventuelle en tant qu'indicateurs communs obligatoires.	UC	Groupe de travail de l'IMAP		**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	14.1; 14.2; 14.a	0 €	0 €	0 €	65,650 €		EUR 45,650 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie Sous-projet du MedProgramme2.1
	b) Une stratégie de surveillance offshore a été élaborée pour l'IMAP et des indicateurs offshore ont été mis au point.	UC	Groupe de travail de l'IMAP, REMPEC									
	c) Des indicateurs communs ont été élaborés pour les objectifs écologiques 4 et 6.	UC/ CAR/ASP	Groupe de travail de l'IMAP	CGPM								
	d) Des fiches d'information actualisées sur les orientations relatives à l'IMAP ont été élaborées pour un certain nombre d'indicateurs communs, y compris les indicateurs 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22 et 23.	UC	Groupe de travail de l'IMAP									
	e) La méthodologie actualisée relative à l'indicateur commun 25 a été mise à l'essai dans sept pays ayant accès au FEM (Albanie, Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Tunisie)	UC, CAR/PAP	Groupe de travail de l'IMAP	AEE		11.3, 13.a et 14						
6.2.4. Remettre le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (Expertise interne, évaluations thématiques, consultations avec les partenaires, cartes SIG,	a) Évaluations thématiques pour les objectifs écologiques 1, 2, 3, 4 et 6 contribuant au MED QSR 2023 tout en progressant vers une intégration avec d'autres Objectifs écologiques, le cas échéant, réunion du CORMON.	CAR/ASP, CORMON Biodiversité	UC, CAR/ASP, CAR/PAP Groupe de travail de l'IMAP	PNUE/GRID, UNIGE, AEE, ACCOBAMS, Région MED, CIEM, CCR, etc.	**CDP 15 Décision IG 17/6:** Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin	14.1; 14.a	10,000 €	10,000 €	20,000 €	114,830 €		EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie ECAP MED III (51,000 USD),ABIOMED

groupe de travail IMAP, CORMON)	b) Évaluations thématiques pour les objectifs écologiques 5, 9 et 10 contribuant au bilan de santé MED 2023 tout en progressant vers l'intégration entre ces trois objectifs écologiques et, le cas échéant, avec les autres objectifs 1, 7 et 8 du cluster biodiversité, côtes et hydrographie de l'IMAP, selon les besoins et la faisabilité ; réunion CORMON tenue annuellement.	MED POL, CORMON Pollution et déchets marins			et côtier de la Méditerranée **CDP 17 Décision IG.20/4** Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique **CDP 18 Décision IG.21/3** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation		25,000 €	25,000 €	50,000 €	186,830 €	0 €	EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie EcAp MED III, IMAP MPA, ML MED II (200,000 USD)
	c) Évaluations thématiques pour les objectifs écologiques 5, 9 et 10 contribuant au QSR MED 2023 tout en progressant vers l'intégration entre ces 3 OE et, le cas échéant, avec les autres objectifs écologiques 1, 7 et 8 du cluster biodiversité, côte et hydrographie de l'IMAP, selon les besoins et la faisabilité ; réunion CORMON tenue annuellement.	CAR/PAP, CORMON Côte et Hydrographie					0 €	20,000 €	20,000 €	52,830 €		EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie EcAp MED III (36,000 USD)
	d) Le rapport intégré QSR MED 2023 et une série de recommandations ont été élaborés dans le cadre d'un processus inclusif comprenant une collaboration avec les milieux scientifiques et les principaux partenaires ; ces derniers ont été consultés annuellement et les rapports finaux ont été soumis à la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp, à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 23.	UC, CORMONs intégrés					0 €	0 €	0 €	22,830 €		EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	e) Élaboration et analyse des données spatiales relatives aux données de surveillance agrégées par les composants du PAM pour les besoins du MED QSR 2023.	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM	PNUE-GRID, UNIGE		Toutes les cibles de l'ODD 14	0 €	20,000 €	20,000 €	42,400 €	0 €	e)-f): EUR 42,400 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie f) Commission européenne - ABIOMMED
	f) Diffusion des produits MED QSR 2023 sur le suivi et l'évaluation élaborés par les composants du PAM grâce à la production de cartes web-Story intégrées à des cartes web-SIG, de diagrammes graphiques pour l'analyse des données (diagrammes circulaires et histogrammes), de contenus multimédias, afin d'améliorer la concrétisation des réalisations de Barcelone Réalisations de la Convention.		UC	PNUE-GRID, UNIGE								
6.2.5. Renforcer l'utilisation de l'analyse socio-économique et des outils liés dans le système PNUE/PAM (Expertise interne, consultance, assistance technique nationale)	a) Cadre élaboré pour garantir une utilisation efficace, stratégique et rationalisée de l'analyse socio-économique et des outils connexes du PNUE/PAM (2022-2027)	Plan Bleu	UC et tous les CARs	OECD, WG POMESA	**CDP 17 Décision IG.20/4** Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique **CDP 18 Décision IG.21/3 relative à** l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	Transversale	3,000 €	15,000 €	18,000 €	12,469 €	0 €	
	b) Soutien aux Parties contractantes dans la réalisation d'une évaluation socio-économique des mesures visant à atteindre le BEE		CAR/ASP	Consortium ABIOMMED dirigé par HCMR, Commission Européenne		Transversale						

6.2.6. Effectuer un suivi du tableau de bord de la SMDD et des indicateurs de CPD (Expertise interne, conseil)	a) Tableau de bord de la SMDD mis à jour.	Plan Bleu	UC	FAO, CGPM, UICN, OCDE, UNESCO, UNICEF, PNUE-GRID	**CDP 20 Décision IG.23/4** Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	Transversale	10,000 €	5,000 €	15,000 €	15,000 €	0 €	
	b) Mise à jour de la base de données des indicateurs de CPD en coordination avec l'observatoire du Plan Bleu.	CAR/CPD	Plan Bleu				5,000 €	0 €	5,000 €	0 €	0 €	
6.2.7. Analyser les impacts de la COVID-19 en utilisant l'approche « Une seule santé » sur l'environnement et le développement en Méditerranée	a) Publication (2023), utilisant les statistiques internationales disponibles couvrant au moins l'année 2020	Plan Bleu	UC		Protocole tellurique, SMDD, PAS MED	14.a	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE.							**173,000 €**	**192,000 €**	**365,000 €**	**344,190 €**	**345,000 €**	
6.3.1. Renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre des pratiques harmonisées et normalisées de surveillance et d'évaluation de la pollution et des déchets marins, conformément à l'IMAP. (Expertise interne, consultance, enquête de terrain, laboratoires nationaux, formation, groupe de travail IMAP)	a) Soutien aux laboratoires nationaux MED POL/ IMAP pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de laboratoire pour la surveillance des contaminants dans les biotes et les sédiments, ainsi que pour les biomarqueurs, si possible, par l'organisation d'essais d'aptitude (EA) et de cours de formation connexes.	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ; autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques ; organismes de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin de l'Union Européenne.	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	14.a	80,000 €	80,000 €	160,000 €	0 €	0 €	
	b) Proposition préparée pour les essais d'aptitude inter-calibration et les cours de formation pour l'eutrophisation (nutriments et chlorophylle a) dans l'eau de mer.											
6.3.2. Assurer la maintenance de la plateforme InfoMap et son évolution vers une intégration complète des bases de données disponibles et une consultation intégrée des données (Expertise interne, consultation, services contractuels)	a) Mise à niveau de l'infrastructure technologique d'InfoMap et des modules du système InfoMap et étude de faisabilité sur la migration vers une infrastructure en cloud qui héberge et fournit des services et des applications en accord avec la transformation et l'optimisation numériques.	CAR/INFO	Toutes les Composantes du PAM	N/A	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	6,000 €	7,000 €	13,000 €	28,530 €	0 €	EUR 28,530 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Identification des vulnérabilités et configuration des systèmes afin d'améliorer les fonctionnalités de sécurité existantes dans le but de prévenir les cyber-attaques.											
	c) Bases de données et produits des composantes du PAM intégrés et/ou interopérables avec la plate-forme InfoMAP.											
6.3.3. Assurer le fonctionnement efficace du système de rapport en ligne du BCRS	a) Maintenance, mise à niveau et actualisation du Système de rapport.	CAR/INFO	UC	N/A	**Décision IG.23/1 de la CdP 20 -** Modèle de rapport révisé pour l'application de la	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5,	6,000 €	7,000 €	13,000 €	0 €	15,000 €	

(Expertise interne, assistance technique nationale et formations, services IT)	b) Gestion du système : profils, utilisateurs, droits d'accès gérés et mises à jour.				Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles	6,8,9,12,13,15						
	c) Mise à jour des composants et développement de modules pour l'intégration de données externes.											
	d) Assistance et formation spécifiques pour l'accès et le remplissage des modules de rapport BCRS mis à disposition											
6.3.4. Assurer le fonctionnement efficace du système de rapport du NBB (Expertise interne, assistance technique nationale et formations)	a) Maintenance, mise à niveau et actualisation du Système de rapport.	CAR/INFO			Protocole tellurique, PAS MED, PAN actualisés	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	6,000 €	7,000 €	13,000 €	0 €	15,000 €	
	b) Gestion du système : profils, utilisateurs, droits d'accès gérés et mises à jour.											
	c) Assistance et formation spécifiques pour l'accès et le remplissage des modules de rapport NBB mis à disposition.											
	d) Mise en œuvre de la relation avec l'IETMP et la composante registre de l'UE, et renforcement des fonctions d'évaluation à l'échelle régionale, sous-régionale, nationale et du bassin hydrographique.		MED POL	AEE								
6.3.5. Assurer l'évolution du centre de données vers une standardisation du management des flux de données (Expertise interne, assistance technique nationale et formations)	a) Mise en œuvre des flux de données dans le centre de données.	CAR/INFO			**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation\ **CDP 21 Décision IG.24/2 –** Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	6,000 €	7,000 €	13,000 €	0 €	15,000 €	
	b) Réalisation et mise à jour de la gestion du Système d'annuaire des utilisateurs et des logiciels de groupe.											
	c) Assistances et formations dédiées pour l'accès et l'utilisation des Groupware et la consultation des Dictionnaires de Données et Répertoires de Données.		UC, Toutes les Composantes du PAM									
	d) Soutien aux composants du PAM et aux organisations régionales pour la collecte de métadonnées et de données dans le Catalogue de métadonnées.		Composantes du PAM									
6.3.6. Compléter et maintenir l'IMAP Info Système avec tous les Indicateurs Communs IMAP complètement implémentés pour les Parties contractantes pour charger leurs données d'observation (Expertise interne, assistance technique nationale et formations, IMAP TF)	a) Élargissement du système d'information IMAP (plate-forme matérielle et logicielle développée et mise à niveau) afin d'inclure toutes les IMAP CI obligatoires, pleinement opérationnelles, permettant aux CP (Cleaner Production) de communiquer leurs données de surveillance en 2020, 2021 et 2022.	CAR/INFO		AEE, DCSMM WG DIKE	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation **CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	25,000 €	25,000 €	50,000 €	197,180€	0 €	EUR 74,180 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie EcAp Med III (150,000 USD)
	b) Normes de données et dictionnaires de données développés pour les indicateurs communs IMAP (tous ceux qui restent : une partie d'entre eux avec le soutien du projet EcAp MED III).		MED POL, CAR/ASP, CAR/PAP									

	c) Le contrôle de la qualité des formats de données et de la cohérence des données a été amélioré et développé pour IMAP Cis (tout le reste : une partie avec le soutien du projet EcAp MED III).		MED POL, CAR/ASP, CAR/PAP		**Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**							
	d) Assistance dédiée et formations de soutien aux Parties contractantes pour organiser, télécharger, valider et publier les données de suivi en 2022 et 2023. Créer et partager des tutoriels sur le site de l'IMAP pour aider les CP dans les processus de travail.		MED POL, CAR/ASP, CAR/PAP									
	e) Coordination et collaboration avec les Organisations régionales concernées (c'est-à-dire Accobams, CGPM, etc.), afin de faciliter le dialogue entre l'IMAP et leurs info-systèmes et bases de données, le cas échéant.		UC	ACCOBAMS, CGPM, etc.								
6.3.7. Assurer la mise en œuvre complète de l'infrastructure de données spatiales InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode) (Expertise interne, assistance technique nationale et formations, plateformes)	a) Maintenance, mise à niveau et actualisation de InfoMAPNode. Reconnaissance, collecte et implémentation dans l'InfoMAPNode des couches d'informations disponibles fournies. Interopérabilité avec les Parties contractantes renforcement des systèmes d'information.	CAR/INFO			**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation **CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	6,000 €	7,000 €	13,000 €	68,480 €	0 €	EUR 68,480 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Assistance dédiée et formations de soutien aux PC pour organiser, télécharger et consulter les données spatiales. Garantie de la création de profils d'utilisateurs et de groupes pour InfoMAPNode.											
	c) Développement et mise en oeuvre d'un GéoVisualiseur pour la visualisation de données géo-référencées.											
	d) Couches de base et thématiques collectées, développées et visualisées.											
	e) Données spatiales et métadonnées des Organisations régionales intégrées dans la plate-forme InfoMapNode.		Composantes du PAM	ACCOBAMS, CGPM, etc.								
6.3.8. Améliorer l'utilisation des outils INFO/RAC Cloud pour le dépôt de documents et la plateforme de collaboration (Expertise interne, consultance, réunions de groupes de travail)	a) Système mis à jour et maintenus.	CAR/INFO			**CDP 21 Décision IG.24/2** – Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	0 €	0 €	0 €	0 €	10,000 €	
	b) Création et maintenance de groupes de travail en ligne.		Composantes du PAM									
6.3.9. S'assurer de la visualisation des données intégrées à travers un	a) Tableau de bord d'analyse des données entièrement mis en œuvre.	CAR/INFO			**CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais	10,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	20,000 €	

tableau de bord personnalisé (à intégrer dans le centre de données) (Expertise interne, consultance)	b) Elaboration de produits de données pré-compilés comme agrégation et intégration de données pour différentes cibles.		Composantes du PAM		**Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15						
6.3.10. Entreprendre l'analyse des données Copernicus/intégration de Copernicus Service pour soutenir la collecte et l'ingestion des indicateurs et des données (Expertise interne, consultance)	a) Analyse des produits de Copernicus Services afin de promouvoir leur pleine exploitation pour la collecte de données IMAP.	CAR/INFO	Composantes du PAM		**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation **CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	0 €	0 €	0 €		30,000 €	
	b) Utilisation des produits de Copernicus Services et intégration dans les programmes nationaux des Parties contractantes de l'IMAP.											
6.3.11. Vers le développement d'une plateforme d'adaptation au changement climatique (Expertise interne, consultation, réunion régionale)	a) État des lieux et étude de faisabilité sur le développement éventuel d'un point d'accès global à l'adaptation au changement climatique, dont les meilleures pratiques, les études de cas, les enseignements tirés, des modèles ou des outils pour la région de la mer Méditerranée	CAR/INFO	UC, Plan Bleu, CAR/PAP	MedECC	**CDP 19 Décision IG.22/6** Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	0 €	0 €	0 €		40,000 €	
	b) Mise en œuvre d'une plate-forme prototype sur le changement climatique axée sur un système de « courtage des connaissances » donnant accès à des informations scientifiques sélectionnées et hautement pertinentes dans la région de la mer Méditerranée		UC, Plan Bleu, CAR/PAP	MedECC								
6.3.12. Élaborer des Protocoles et des directives de surveillance (Expertise interne, conseil)	a) Orientations/Protocoles de surveillance préparés pour l'IC 23 de l'IMAP (macro déchets reposant sur les fonds marins, macro déchets sur la plage, ainsi que pour les macro déchets flottants, les micro déchets sur la plage et les micro déchets sur les fonds marins), ainsi que pour l'IC 23 de l'IMAP (macro déchets sur les fonds marins, macro déchets sur la plage et micro déchets sur les fonds marins) Indicateur candidat 24, si possible en raison de la disponibilité de données scientifiques pertinentes.	MED POL			**CDP 17 Décision IG.20/4** Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique **CDP 18 Décision**	14.a	0 €	0 €	0 €	38,000 €		ML MED II (47,000 USD)

	b) Des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des eaux usées et des apports fluviaux de déchets marins sont préparées.		CAR/CPD		**IG.21/3** relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles **CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexe**s** **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation **CDP 18 Décision IG.21/7** Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique"							
6.3.13 Etendre et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin en intégrant des réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée (Expertise interne, conseil, formations et réunions de travail)	a) Besoins prioritaires et actions convenus pour renforcer la surveillance fiable et rentable et l'évaluation du bon état écologique liés au cluster « pollution » de l'IMAP, y compris l'utilisation des meilleures connaissances et technologies disponibles au sein de l'interface science-politique, contribuant ainsi également au plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques.	MED POL	UC, CAR/ASP, CAR/PAP, Groupe de travail de l'IMAP	Institutions scientifiques ; UNESCO ; IOC ; CNR	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation	14.1; 14.a	0 €	0 €	0 €		20,000 €	
	b) Application éventuelle de techniques et d'outils de modélisation et de prévision explorés, selon leur disponibilité et leur pertinence.		Groupe de travail de l'IMAP			14.2; 14.a						
	c) Coordination, formation et réunions de travail organisées permettant l'interface des échanges des observatoires océanographiques entre les Parties des pays respectifs et le consortium du projet ILIAD de l'UE par le biais du système PNUE/PAM, afin d'appuyer une mise en œuvre améliorée de l'IMAP par l'accès aux données régulières/en temps réel des observatoires sur les paramètres de l'eau de mer, les ENI, les déchets, y compris les microplastiques, les déversements, etc.	CAR/ASP	UC, CAR/INFO, autres composantes selon le paramètre contrôlé	Consortium des Partenaires Euroméditerranéens du suivi du projet ODYSSEA (56 Partenaires)		14.2; 14.a			0 €		180,000 €	
6.3.14. Entretenir les bases de données sur la biodiversité selon les besoins, mettre régulièrement à jour le contenu des bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine	a) Les applications web SDF et répertoire ASP sont finalisées et opérationnelles et sont liées à la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP).	CAR/ASP	UC, CAR/INFO, MED POL, CAR/CPD, CAR/PAP Plan Bleu, REMPEC	Partenaires des Plans d'action, Réseau MedPAN, MEDACES, ACCOBAMS, CGPM	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études	14.2 ;14.a	10,000 €	10,000 €	20,000 €			FFM
	b) Entretien et fonctionnement complet des applications web MAPAMED et MAMIAS au sein de la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP).											FFM

conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM (Expertise interne, plateforme de conseils)	c) Données disponibles en ligne sur la Plate-forme méditerranéenne pour la biodiversité MBP) et contribution au MED QSR 2023. d) Stratégie opérationnelle pour la gestion des données au sein du CAR/ASP, élaborée conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM.				d'évaluation **CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**							FEM MedProgramme
6.3.15. Renforcer le cadre de suivi de la SMDD et un observatoire régional sur l'environnement et le développement (Expertise interne, consultance, accord-cadre, accords de partenariat)	a) Signature d'un accord-cadre avec la division scientifique du PNUE et/ou le PNUE-GRID b) Mise en place de l'observatoire du PAM de l'environnement et du développement, basé sur des outils et des technologies de pointe sur une plateforme de partage de données en libre accès c) 4 accords avec des partenaires nationaux ou régionaux pour donner accès à leurs données via la plateforme partagée	Plan Bleu	UC, CAR/INFO, autres CAR	PNUE-GRID, UNIGE	**CDP 20 Décision IG.23/4 Mise en œuvre** et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	Transversale	18,000 €	12,000 €	30,000 €	12,000 €		Ressources externes (activité soutenue en partie par le sous-projet enfant GEF 2.1 du MedProgramme à travers l'activité intitulée « développement d'un cadre conceptuel pour l'observation côtière ») (15 000 USD)
6.3.16. Soutenir et renforcer les réseaux et les capacités d'observation nationaux et infranationaux existants (Expertise interne, consultance, ateliers nationaux)	a) Renforcer les capacités au niveau national par le biais d'ateliers, conformément au travail effectué par l'IMAP à l'échelle nationale dans le cadre de l'approche écosystémique	Plan Bleu	CAR/INFO	AEE, agences régionales et nationales	**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation \ **CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**	Transversale	0 €	20,000 €	20,000 €			
6.3.17. Rationaliser la plate-forme de partage des données offshore et relatives au transport maritime et surveiller la plateforme grâce au système de gestion des données INFOMAP (Expertise interne, conseils, IMAP TF, sensibilisation).	a) Raccordement de MEDGIS-MAR au système de gestion des données INFOMAP.	REMPEC	CAR/INFO, UC		**CDP 19 Décision IG.22/3** Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol	14.a; 9.5			0 €			

	b) Examen des listes d'indicateurs ; préparation et examen par l'OFOG et le CORMON sur la pollution des fiches descriptives d'orientation. .				**CDP 19 Décision IG. 22/7** Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes **CDP 21 Décision IG.24/2** - Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données**							
TOTAL							***401,000 €***	***402,000 €***	***803,000 €***	***2,717,869€***	***425,000 €***	

Programme SMT 6	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non-obtenus pour 2022-2023**	
UC	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**842,540 €**	**0 €**	
MED POL	**185,000 €**	**175,000 €**	**360,000 €**	**636,960 €**	**50,000 €**	
REMPEC	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
Plan Bleu	**86,000 €**	**87,000 €**	**173,000 €**	**79,469 €**	**20,000 €**	
CAR/ASP	**30,000 €**	**30,000 €**	**60,000 €**	**664,480 €**	**210,000 €**	
CAR/PAP	**30,000 €**	**20,000 €**	**50,000 €**	**157,830 €**	**0 €**	
CAR/INFO	**65,000 €**	**90,000 €**	**155,000 €**	**336,590 €**	**145,000 €**	
CAR/CPD	**5,000 €**	**0 €**	**5,000 €**	**0 €**	**0 €**	
TOTAL	***401,000 €***	***402,000 €***	***803,000 €***	***2,717,869 €***	***425,000 €***	

Résultats	401,000 €	402,000 €	803,000 €	2,717,869 €	425,000 €	
Produits	401,000 €	402,000 €	803,000 €	2,717,869 €	425,000 €	

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes

Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD[1]	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires							**54,000 €**	**54,000 €**	**108,000 €**	**767,990 €**	**119,000 €**	
7.1.1. Diffuser les connaissances sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail, médias)	a) Une boîte à outils sur la communication relative au QSR MED 2023 a été préparée dans le cadre d'une stratégie de communication à l'échelle du système qui inclut un dialogue avec les médias et des activités de sensibilisation.	UC	CAR/INFO	PNUE-GRID	**CDP 21 Décision IG.24/4** Études d'évaluation **CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur le QSR MED 2023 : Approche et Communication**	14.a	0 €	0 €	0 €	6,500 €	10,000 €	ECAP MED III (8,000 USD)
	b) Mettre au point des ressources de communication et des événements pertinents pour améliorer les connaissances et diffuser des informations sur les conclusions des évaluations du Plan Bleu, c'est-à-dire les messages du SoED, ou du Med2050 (au moins 24 articles sur le web par an, 2 webinaires/événements destinés au grand public par an, au moins 5 publications par an, matériel de communication tel qu'un calendrier)	Plan Bleu, CAR/CPD					10,000 €	10,000 €	20,000 €			
7.1.2. Mettre à jour et en œuvre la Stratégie de communication PAM (Expertise interne, Communication TF)	a) Document de stratégie de communication du PAM mis à jour pour la période 2024-2029.	CAR/INFO, UC	Composantes du PAM		**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	10,000 €	10,000 €		20,000 €	
	b) Document de stratégie de communication opérationnelle du PAM mis à jour pour l'exercice biennal 2024-2025.											
	c) Site PNUE/PAM mis à jour régulièrement, nouveau contenu créé.											
	d) MED News - The MAP Newsletters (Les bulletins d'information du PAM) - (publication périodique trimestrielle).		UC, Composantes du PAM									
7.1.3. Développer et mettre en œuvre le Plan de communication de la CDP 23 (Expertise interne, expertise externe, Communication TF, Accord CDP du pays hôte, publication, événement parallèle)	a) Courte vidéo illustrant les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal (à projeter lors de la CDP 23).	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	15,000 €	15,000 €		25,000 €	
	b) numéro spécial du bulletin du PAM présentant les principales réalisations de l'exercice biennal.											
	c) site Web de la CDP23 en étroite coopération avec le pays hôte.											
	d) Pavillon de la Communication CDP23 en étroite coopération avec le pays hôte.											
	e) brochure de Communication soulignant les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal en cours.											
	f) brochure de Communication axée sur le thème clé de l'exercice biennal.											
7.1.4. Vers une Stratégie de gestion des connaissances du	a) Stratégie de gestion des connaissances du PAM.	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	12.8	10,000 €	0 €	10,000 €	79,890 €	0 €	EUR 79,890 dans le cadre de

PAM : développer la plateforme de gestion des connaissances de la mer régionale du PAM pleinement intégrée à la plateforme de gestion des connaissances du PNUE et en dialogue étroit avec d'autres initiatives comme la plateforme de gestion des connaissances du programme MED. (Expertise interne, conseil, TF Communication, plateforme web, participation à des événements, jumelages de partage de connaissances, réunions régionales)	b) Pôle de connaissances pour l'harmonisation de tout le patrimoine documentaire du système PAM (intégré dans la plateforme de connaissances).				**Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données** **Décision éventuelle de la CDP 22 sur le QSR MED 2023 : Approche et Communication**							l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	c) Plateforme de connaissances du PAM en tant qu'interface publique de visualisation des données soulignant les données clés de plusieurs bases de données du PAM.											
	d) intégration du MED QSR 2023 dans la plateforme de connaissances pour une consultation interactive.											
	e) La plateforme de connaissances du MedProgramme a été mise en place et est alimentée par des informations clés présentant les progrès réalisés et la contribution du MedProgramme aux objectifs environnementaux mondiaux et régionaux. Cet outil est doté d'une interface très conviviale comprenant des fonctions de recherche efficaces, des filtres et des capacités d'analyse. Des bulletins semestriels sont publiés pour présenter les progrès accomplis dans le cadre du MedProgramme du PNUE et du FEM.	UC	CAR/INFO, Composantes du PAM	N/A			0 €	0 €	0 €			
	f) Coopération et établissement de synergies avec le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du FEM (IW:LEARN), y compris : la participation à une (1) conférence internationale sur les eaux internationales du FEM pour présenter les résultats du MedProgramme à un large éventail de spécialistes techniques et de représentants gouvernementaux ; la préparation d'au moins trois (3) fiches d'expérience du FEM pour diffuser les résultats et promouvoir la reproduction des approches fructueuses qui ont été appliquées dans le cadre du MedProgramme ; et l'évaluation de la possibilité d'organiser des jumelages entre IW:LEARN et d'autres projets et programmes pertinents du FEM pour échanger des connaissances, les meilleures pratiques et les approches novatrices sur les domaines thématiques prioritaires du MedProgramme.		(MedProgramme UC) MED POL, CAR/PAP, Plan Bleu, CAR/INFO	BEI, BERD, UNESCO-IHP, GWP-Med							
	g) Deux réunions annuelles d'évaluation des activités du MedProgramme ont été organisées afin de fournir un forum favorable à l'apprentissage entre pairs au sein du portefeuille du programme, en rassemblant un large éventail de parties prenantes.		(MedProgramme UC) MED POL, CAR/PAP, Plan Bleu, CAR/ASP, CAR/CPD, CAR/INFO	BEI, BERD, UNESCO-IHP, GWP-Med, UICN-Med, WWF-Med							
7.1.5. Promouvoir les prix méditerranéens (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail, événements de remise de prix)	a) Le nom du prochain lauréat du prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement sera annoncé lors de la CdP 23 ; une campagne de communication et une vidéo promotionnelle seront lancées dans ce cadre.	UC	CAR/INFO, Plan Bleu		**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	44,000 €		
	b) 2e édition du prix de la durabilité Méditerranéenne (WeMed) célébrée pour reconnaître et faire connaître les réalisations exceptionnelles des entreprises de l'économie verte et circulaire et des écosystèmes qui les soutiennent	CAR/CPD	Composantes du PAM				0 €	0 €	0 €	100,000 €		ENI CBC Med (StandUp) + DG NEAR (SwitchMed II)

7.1.6. Renforcer les efforts de sensibilisation du PAM pour promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone et obtenir le soutien des principales parties prenantes et des décideurs politiques en vue d'une renaissance verte soutenue par l'économie circulaire et une économie bleue durable. (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail, manifestation régionale)	a) Dialogue avec le monde parlementaire : guide à l'intention des députés pour sauver la Méditerranée. b) Échanges avec la société civile, y compris la jeunesse, ainsi qu'avec le secteur privé pour promouvoir le dialogue entre les parties prenantes.	UC	ICAR/INFO et Composantes du PAM		**CDP 16 Décision IG.19/6 -** Coopération et partenariat PAM/société civile **CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	12.8	4,000 €	5,000 €	9,000 €	0 €	30,000 €	
	c) Travail en réseau avec les Parties contractantes et engagement : produits de communication destinés à fournir un aperçu des activités du pays (fiches d'information, histoires interactives, etc.).	CAR/INFO, UC	Composantes du PAM				3,000 €	2,000 €	5,000 €	0 €	14,000 €	
	d) 1 événement de réseautage régional "SwitchMed Connect 2023"	CAR/CPD	UC et autres composantes du PAM selon le cas				0 €	0 €	0 €	523,600 €	0 €	DG NEAR (SwitchMed II)
7.1.7. Célébrer les Journées du PAM en Méditerranée (Expertise interne, Groupe de réflexion sur la Communication, événements régionaux)	a) Jour de la côte méditerranéenne célébré : Matériel promotionnel/de sensibilisation préparé ; Deux célébrations régionales organisées ; Soutien fourni pour l'organisation des célébrations du Jour de la côte au niveau local.	CAR/PAP	UC et autres Composantes concernées du PAM		**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance **CDP 21 Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières **Décision éventuelle de la CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	12,000 €	12,000 €	24,000 €	0 €	10,000 €	Ressources externes à identifier : ENI CBC MED (projet ENSERES),
	b) La Journée des ASPIM est célébrée et des certificats ASPIM sont délivrés aux ASPIM.	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé., etc.			15,000 €		15,000 €	14,000 €	10,000 €	
Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques							**43,000 €**	**49,000 €**	**92,000 €**	**460,830 €**	**90,000 €**	
7.2.1. Échanger avec les médias dans la région méditerranéenne (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail)	a) Publication d'au moins 4 communiqués de presse sur les principales évolutions. b) Mise sur pied d'une manifestation de sensibilisation avec la participation de journalistes et d'étudiants de niveau universitaire.	UC	CAR/INFO et Composantes du PAM		**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	5,000 €	0 €	5,000 €		10,000 €	
7.2.2. Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur la célébration des Journées des Nations Unies et leurs thèmes (Expertise interne, expertise externe, efforts de communication du groupe de travail, campagnes numériques, plateformes en ligne, manifestations de sensibilisation, publications)	a) Promotion des Décennies des sciences océaniques et de la restauration des écosystèmes en Méditerranée avec la création d'un centre de collaboration actif pour la Méditerranée, la publication d'une feuille de route méditerranéenne relatives aux Décennies des Nations Unies et des activités de sensibilisation, telles que des manifestations, des publications et des campagnes numériques.	UC, Plan Bleu	Toutes les Composantes du PAM	ICM-CSIC Spain, UNESCO, UICN Med	**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance **CDP 21 Décision IG.24/5** Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières **Décision éventuelle de la CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	14,000 €	14,000 €			
	b) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur les Océans à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'océan (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM				6,000 €	6,000 €	12,000 €		20,000 €	

	c) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur le Littoral lors de la célébration de la Journée de la Côte Méditerranéenne (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).		CAR/PAP UC et Composantes du PAM									
	d) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur l'environnement à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographies ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; MED News).		UC et Composantes du PAM									
	e) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur l'environnement à l'occasion de la Journée mondiale de SPAMI (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographies ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; MED News).		UC et Composantes du PAM									
	f) Amélioration des connaissances sur la biodiversité par le biais d'une campagne numérique sur la célébration de la Journée des Nations unies pour la biodiversité et d'autres produits de communication (1 calendrier annuel (illustré de messages), 48 articles sur le site web, des publications, un article dans le bulletin d'information du PAM, une brochure interactive, des événements de sensibilisation) ; élaboration de matériels de communication et d'événements pertinents pour améliorer les connaissances sur le mandat et l'action du SPA/RAC (1 agenda par an, au moins 24 articles sur le site web par an, 2 séminaires/événements pour le grand public par an, au moins 2 rapports publiés par an)	CAR/ASP, CAR/INFO	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Partenaires/acteurs pertinents selon les événements			4,000 €	6,000 €	10,000 €			
	g) Amélioration de la mise en réseau des ASPIM et de la visibilité de la liste des ASPIM grâce à la plateforme de collaboration des ASPIM. h) Les informations sur les ASPIM (unité de gestion, documentation, écologie, photos...) sont mises à jour au moins une fois par an en collaboration avec les gestionnaires des ASPIM. i) La page web sur la Journée des ASPIM est créée et intégrée dans la plateforme de collaboration des ASPIM. j) Au moins 12 articles web sur les ASPIM sont publiés avec l'appui des gestionnaires des ASPIM. k) La Plateforme collaborative des ASPIM est utilisée comme outil d'échange d'informations par le biais du forum des ASPIM (1 sujet par mois).	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM pertinentes, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé			0 €	0 €	0 €			
7.2.3. Améliorer la sensibilisation du public et la diffusion des sujets clés du PAM (Expertise interne, expertise externe, TF Communication, campagnes numériques, plateformes web, événements de sensibilisation, publication, services IT)	a) Sensibilisation, production et diffusion d'un matériel d'information sur la pollution marine provenant des navires et offshore	REMPEC	CU et autre composant du PAM, le cas échéant	OMI, IOGP, IPIECA et autres partenaires	**CDP 21 Décision IG.24/2 –** Gouvernance **CDP 19 Décision IG. 22/5** Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **Décision éventuelle de la CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020Décision éventuelle de la CdP 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la**	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	3,000 €	3,000 €	6,000 €			
	b) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances et les mesures de prévention sur le Transport maritime plus écologique (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).	CAR/INFO	REMPEC UC et Composantes du PAM				10,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	20,000 €	
	c) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur la pollution (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).		MED POL UC et Composantes du PAM									

	d) Campagne numérique afin d'améliorer la connaissance les connaissances sur le changement climatique (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).		Plan Bleu, CAR/PAP UC et Composantes du PAM		**prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'Action**							
	e) Campagne numérique pour l'amélioration des connaissances sur l'économie circulaire (ex. pageweb ; histoire interactive ; questions brûlantes ; story map ; infographies ; cartes Twitter ; vidéos, ; articles et interviews ; « focus in », section dans les MED News).		CAR/CPD									
	f) Mettre en évidence les progrès réalisés au niveau des principaux problèmes de pollution abordés dans quatre articles d'actualité de MED News sur les progrès de la mise en œuvre, notamment sur les sites web et dans le bulletin d'information du PAM.	MED POL					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	g) Mini brochure numérique (Internet/mobile) sur l'histoire « Accélérer la transition vers la durabilité », catalogue présentant d'autres outils et services liés à l'économie circulaire, y compris les exemples de réussite de TheSwitchers.org, la campagne du prix méditerranéen pour les entreprises vertes, la campagne de sensibilisation et de communication pour les mesures régionales adoptées lors de la CDP22 (à confirmer), série Web avec des interviews, des courtes vidéos qui démontrent l'essor de l'économie durable et comment les parties prenantes s'intègrent dans leur secteur. Campagne de sensibilisation et de communication pour les mesures régionales adoptées lors de la CDP22 (à confirmer). Articles d'actualité sur les progrès de la mise en œuvre, notamment sur les sites Internet et dans le bulletin d'information du PAM. Série Web avec des interviews, des vidéos courtes qui démontrent l'essor de l'économie durable et comment les parties prenantes s'intègrent dans leur secteur. Rapports d'activités. s.	CAR/CPD	UC et autres Composantes du PAM selon les cas			5,000 €	5,000 €	10,000 €	398,000 €	10,000 €	DG NEAR (SwitchMed II), ENI CBC Med (StandUp)
	h) Efforts de soutien en faveur d'une mer et côte méditerranéennes exemptes de pollution et adoptant l'économie circulaire. Publication numérique mettant en évidence les approches d'économie circulaire intégrées dans les secteurs clés qui sont les principales sources de pollution - Partenariats mondiaux pour prévenir la pollution : pactes régionaux et nationaux sur les plastiques.		UC et Composantes du PAM									
	i) Sensibilisation du grand public aux produits et services de l'économie circulaire et au mode de vie durable, en positionnant les « Switchers » par des activités de sensibilisation spécifiques : i) le Plan marketing et de communication de la communauté des Switchers pour 2022-2023 ; ii) campagne de diffusion « Nous sommes les Switchers », iii) campagne numérique sur la « mode durable », iv) campagne sur les pratiques de CPD / circulaires auprès des consommateurs sur les déchets marins.		UC et Composantes du PAM									
7.2.4. Renforcer la sensibilisation et l'information du public pour des cibles spécifiques (partenaires du PAM, société civile et étudiants) (Expertise interne, expertise externe, TF Communication)	a) Partenaires PAM promotion de la contribution aux Campagnes numériques, à la diffusion et à la participation aux médias sociaux.	CAR/INFO	Composantes du PAM		**CDP 16 Décision IG.19/6 -** Coopération et partenariat PAM/société civile **CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	12.8	5,000 €	5,000 €	10,000 €	22,830 €	0 €	EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Application Web pour les citoyens développée par la science et implémentée spécifiquement pour différentes cibles (citoyens, scientifiques, étudiants).											
	c) concours vidéo sur les thèmes clés de l'exercice biennal.											

7.2.5. Cocréer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation, également en coopération avec des institutions académiques, axés sur les questions marines et côtières, dans le but de promouvoir l'éducation au développement durable. (Expertise interne, expertise externe, Groupe de réflexion sur la Communication, Accords de partenariat)	a) Programmes d'éducation et de sensibilisation à la conservation de la biodiversité cocréés et mis en œuvre en collaboration avec des OSC au sein d'au moins 2 ASPIM.	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	OSC, autorités nationales et locales, secteur privé	**CDP 16 Décision IG.19/6 -** Coopération et partenariat PAM/société civile **CDP 19 Décision IG.22/2** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	4.7; 14.2; 14.5	0 €	0 €	0 €	40,000 €	10,000 €	Fonds externes à identifier : IEV CTF MED (projet ENSERES),
	b) Au moins 6 protocoles d'accord sont signés avec des OSC pour développer des actions d'éducation et de sensibilisation au sein des ASPIM.		UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM pertinentes, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé								Fonds externes à identifier: IEV CTF MED (projet ENSERES),
	c) De nouvelles activités éducatives ont été lancées, les activités existantes ont été élargies et les programmes éducatifs sont mis en avant en coopération avec des établissements universitaires, en se concentrant sur les enjeux marins et côtiers, afin de promouvoir l'éducation au développement durable. Des accords de partenariat ont été conclus avec des établissements d'enseignement.	UC	Composantes du PAM				5,000 €	0 €	5,000 €		20,000 €	
Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : les technologies numériques sont exploitées afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM							**17,000 €**	**27,000 €**	**44,000 €**	**6,000 €**	**45,000 €**	
7.3.1. Améliorer la mise en réseau des ASPIM et accroître la visibilité de la liste des ASPIM par le biais de la plateforme collaborative des ASPIM. (Expertise interne, expertise externe, Groupe de réflexion sur la Communication, plateforme web, etc.)	a) Les informations sur les ASPIM (unité de gestion, documentation, écologie, photos...) sont mises à jour au moins une fois par an en collaboration avec les gestionnaires des ASPIM.	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	OSC, autorités nationales et locales, secteur privé	**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance **Décision éventuelle de la CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020**	14.2; 14.5	2,000 €	3,000 €	5,000 €	6,000 €		
	b) La page web de la Journée des ASPIM est créée et intégrée dans la plateforme collaborative des ASPIM.											
	c) Au moins 12 articles web sur les ASPIM sont publiés avec l'appui des gestionnaires des ASPIM.											
	d) La plateforme collaborative des ASPIM est utilisée comme outil d'échange d'informations par le biais du forum des ASPIM (1 sujet par mois).											
7.3.2. Vers une transformation numérique (Expertise interne, expertise externe, Communication TF)	a) Transformation numérique document stratégique développé : priorités, focus et adaptation au Système PAM.	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	5,000 €	15,000 €	20,000 €	0 €	20,000 €	
	b) Digitalisation du patrimoine de publication du PAM - Catalogue développé pour les Publications PAM harmonisé en mise en page de série de Publication.											
7.3.3. Promouvoir les capacités éducatives du PAM au moyen de l'apprentissage en ligne (Expertise interne, expertise externe, communication au sein du groupe de travail, plateforme Internet, formation)	a) Maintien et développement de la plateforme d'apprentissage en ligne.	CAR/INFO			**CDP 19 Décision IG.22/2 -** Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 **CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	4.7	10,000 €	5,000 €	15,000 €		15,000 €	
	b) Développement de cours généraux en ligne sur le système PAM et la convention de Barcelone.		UC	Partenaires du PAM								
	c) Développement de cours thématiques en ligne sur les principaux sujets des composantes du PAM.		Composantes du PAM									
	d) Les éléments du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone et ses Protocoles ont été intégrés dans les programmes d'études universitaires et postuniversitaires au moyen de plateformes en ligne.	UC, Composantes du PAM					0 €	4,000 €	4,000 €			
7.3.4. Mise en œuvre de la communication PAM	a) Développement et maintenance du nuage INFO/RAC.	CAR/INFO			**CDP 21 Décision IG.24/2 -** Gouvernance	Transversale concernant en			0 €		10,000 €	

effective (Expertise interne, expertise externe, Communication TF, plateforme web, événement en ligne)	b) Entretien et mise à jour de l'annuaire de tous les réseaux du PAM (référentiel des désignations des PFN).					particulier les cibles de l'ODD 14						
	c) Entretien et mise à jour du calendrier des événements en ligne de toutes les initiatives du réseau du PAM.											
	d) Amélioration du réseau en ligne du groupe de travail sur la communication du PAM.		Composantes du PAM									
	e) Développement et maintenance de l'outil d'enquête.											
	f) Impulsion des médias sociaux dans le système PAM : Augmentation du nombre d'adeptes des comptes de médias sociaux.		Composantes du PAM									
TOTAL							***114,000 €***	***130,000 €***	***244,000 €***	***1,234,820 €***	***254,000 €***	

Programme SMT 7	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023**	**Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023**	**Financements externes obtenus pour 2022-2023**	**Financements externes non-obtenus pour 2022-2023**	
UC	**14,000 €**	**23,000 €**	**37,000 €**	**50,500 €**	**70,000 €**	
MED POL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	
REMPEC	**3,000 €**	**3,000 €**	**6,000 €**	**0 €**	**0 €**	
Plan Bleu	**10,000 €**	**10,000 €**	**20,000 €**	**0 €**	**0 €**	
CAR/ASP	**21,000 €**	**9,000 €**	**30,000 €**	**60,000 €**	**20,000 €**	
CAR/PAP	**12,000 €**	**12,000 €**	**24,000 €**	**0 €**	**10,000 €**	
CAR/INFO	**49,000 €**	**68,000 €**	**117,000 €**	**102,720 €**	**144,000 €**	
CAR/CPD	**5,000 €**	**5,000 €**	**10,000 €**	**1,021,600 €**	**10,000 €**	
TOTAL	***114,000 €***	***130,000 €***	***244,000 €***	***1,234,820 €***	***254,000 €***	

Résultats	114,000 €	130,000 €	244,000 €	1,234,820 €	*254,000* €	
Produits	114,000 €	130,000 €	244,000 €	1,234,820 €	*254,000* €	